

VENTAVON INFO

N°52 - DÉCEMBRE 2019





Table d'orientation au Nord du village

Cosmos au milieu des vergers sur la route de Ventavon



Les chasseurs de bonbons au village



Noël d'autrefois par les jeunes reporters - voir page 14



11 novembre 2019 : Cérémonie du souvenir en présence de Madame Agnès Chavanon, Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Alpes



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

La gestion du réseau d'eau potable engendre des problèmes récurrents, cette année plus que jamais avec la sécheresse que nous avons subie dans les Hautes-Alpes.

A Ventavon, nous avons choisi d'anticiper une pénurie d'eau potable en lançant les travaux de captage de la source Rouans, tout d'abord pour nous affranchir des eaux de la source Muret qui sont de bonne qualité, mais dont les risques de pollution sont bien réels au regard de l'activité agricole et de l'urbanisation à proximité. En second lieu, cela permettra d'abonder le réseau par gravité sans avoir besoin de pompes électriques.

Les travaux du captage sont donc terminés depuis peu et nous pouvons passer à la deuxième tranche de travaux, le raccordement de ce captage au réseau d'eau potable. Pour cela, nous allons prochainement solliciter une aide de l'État, du Département et de l'Agence de l'Eau.

En ce qui concerne, la partie du réseau d'eau potable du Villard, nous avons également passé beaucoup de temps ces derniers mois, notamment avec les employés communaux et l'assistance de l'agence ENGIE INEO pour détecter, enrayer les pannes et effectuer la maintenance de ce réseau vieillissant. A ce propos, nous étudions la faisabilité de l'agrandissement du cabanon où se trouve le surpresseur du Villard pour pouvoir en assurer l'entretien plus facilement et éventuellement le changer.

A propos de la réhabilitation des bâtiments communaux et de la construction d'une nouvelle école, nous allons nous entourer d'un conducteur de travaux qui travaillera en étroite collaboration avec le cabinet d'architectes et d'un contrôleur technique qui supervisera les problématiques de risque, de certification, de normes à respecter...

En effet, les nouvelles instructions et les consignes de sécurité par rapport au Plan Vigipirate et au Plan Particulier de Mise en Sécurité pour la construction d'une école nous obligent à clôturer l'établissement et à allouer une surface minimum imposée pour la cour et le préau. Bien d'autres normes de sécurité sont également imposées pour des bâtiments communaux accueillant du public et en particulier des enfants.

Grâce aux conseils de l'IT 05, nous avons revu également le réaménagement du bâtiment communal d'une façon plus sobre sans trop toucher à sa structure. L'avant Projet Sommaire sera présenté au conseil municipal pour validation en début d'année.

Ce sont les deux chantiers les plus importants en cours ou en prévision pour notre commune. Pour ce qui est du PLU et du schéma directeur d'assainissement, l'enquête publique s'est terminée début décembre et les procédures administratives suivent leurs cours.

Corinne Gontard, employée à l'agence postale et à l'animation du club et des activités culturelles inter-bibliothèques a émis le souhait de travailler à temps partiel, le matin. Elle ne gardera donc que la gestion de l'agence postale et l'ouverture de la bibliothèque pour le prêt de livres aux mêmes heures. Nous délibérerons pour la mise en place de ce temps partiel dès que la commission technique paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale nous enverra son avis.

Nous la remercions bien évidemment de son travail d'organisation des animations culturelles qu'elle a su mener à bien et mettre à portée des petits et grands.

De ce fait, j'encourage vivement les Ventavonnais, ayant des idées nouvelles au niveau culturel ou voulant continuer ce qui a été fait, de prendre des initiatives associatives qui seront soutenues par le conseil municipal comme nous le faisons pour d'autres associations.

Tout le conseil municipal présent se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Juan Moreno



Ventavon INFO n°52

Décembre 2019

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie.ventavon@gmail.com

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2019

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Elections municipales, Tables d'orientation
- 3 Enquête publique
- 4 Voirie, Bâtiments communaux
- 5 Eau
- 6 Projet Ringo
- 7 Falaises du Villard
- 8 Gym Rando Plaisir
- 9 Marché de Valenty
- 10 Pôle Petite Enfance
- 11 Ecole
- 12 Natura 2000
- 14 Noël d'autrefois
- 18 Comité des fêtes VVD, Affouage, Messes
- 19 Etat civil, Mots croisés
- 20 Tour du village
- 3C Plan de la commune
- 4C Tables d'orientation

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com

Elections municipales 2020

Premier tour : dimanche 15 mars

Second tour : dimanche 22 mars

Ouverture de 8h à 19h

Salle du Prieuré
au-dessus de l'Auberge

Les membres des conseils municipaux

Ils sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans renouvelable dans le cadre de la commune.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants comme Ventavon :

Les membres des conseils municipaux sont élus au scrutin majoritaire. Au premier tour, la majorité absolue est requise ainsi que le quart des électeurs inscrits. Pour être élu au second tour la majorité relative suffit.

Depuis la loi du 17 mai 2013, il est nécessaire de déclarer sa candidature à l'élection. Les candidats se présentent par candidatures isolées ou groupées. Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement. En outre, le panachage est autorisé. Par contre, il est impossible de voter pour une personne non candidate. Contrairement à ce qui est requis pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes-hommes.

Nous devons élire 15 conseillers municipaux, si nous supposons que la population municipale soit égale ou supérieure à 500 habitants au 1^{er} janvier 2020 (elle était de 548 habitants au 1/01/2019). Selon le code électoral le chiffre de la population de référence en matière électorale est le dernier chiffre de population municipale authentifié avant l'élection, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2020 pour les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Les élections communautaires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, établi au moment de l'élection du maire et des adjoints. Le tableau est constitué dans l'ordre suivant : le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux classés par ordre décroissant des suffrages recueillis lors de leur élection.

Inscriptions sur les listes électorales

Le principal changement dont nous parlions dans le dernier numéro de Ventavon Info, est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

AMENAGEMENT au village

Les nouvelles tables d'orientation

Deux tables d'orientation au Nord et au Sud du village ont été réalisées et finalisées en octobre 2019.

L'étude et le repérage des reliefs constituant le panorama ont été effectués par la commission voirie et notamment par Gérald Godbillon avec l'aide de l'association *Randonneurs du Laragnais* pour affirmer le bon emplacement des différents sommets sur la maquette provisoire.

La partie artistique et l'élaboration des maquettes définitives en encre de Chine et aquarelle ont été réalisées par Marie-Noëlle Lapouge. Elle travaille avec la technique de la pierre de lave émaillée.

Cette lave issue des anciennes coulées des volcans d'Auvergne est extraite des carrières de Volvic (Puy-de-Dôme). Matériau quasiment inaltérable, il est émaillé soit au pistolet ou au pinceau puis cuit au four entre 900° et 1000° pendant 9 heures.

La construction des tables en pierre maçonnées ainsi que l'intégration dans les murs de soutènement des rues ont été réalisées par Eric Denier, maçon de Curbans.

Voir les photos sur les pages de couvertures en couleur.



Enquête publique

du 30 octobre au 2 décembre 2019

L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme et sur le schéma directeur d'Assainissement menée sous la houlette du commissaire enquêteur Bernard Nicolas s'est terminée le 2 décembre 2019 après quatre permanences effectuées en mairie. Il y avait également la possibilité pour ceux qui ne pouvaient se déplacer aux heures convenues de consulter les Dossiers PLU et Assainissement en ligne sur le site ventavon.fr et de correspondre si besoin directement avec le commissaire par e-mail dédié. Ces services ont permis de recevoir quelques doléances des habitants ou propriétaires de la commune.

Plan Local d'Urbanisme

En ce qui concerne le PLU, le maire de Ventavon et le commissaire enquêteur ont confronté leur avis par rapport aux questions et demandes des administrés et les réponses qu'ils pourraient y apporter. Il en a ressorti une réponse écrite du maire qui permettra au commissaire dans un deuxième temps de publier un rapport qui abordera les difficultés ou problèmes posés, proposer une réponse et un avis favorable ou défavorable. A la suite de cette publication, le conseil municipal délibérera et donnera son approbation au PLU (ou pas).

Si cette délibération transmise au préfet est validée, le PLU sera définitivement approuvé. En tenant compte des délais des diverses procédures, l'approbation pourrait se faire au printemps prochain.

Actuellement, les règles nationales d'urbanisme (RNU) régies par l'État qui s'appliquent pour les constructions neuves (durant le laps de temps de la révision du POS en PLU), laisseront la place, après l'approbation, au règlement du PLU géré par la commune et dont les demandes de construction ou d'aménagement seront instruites par les services de l'ADS* de la CCSB.

Schéma Directeur d'Assainissement

L'enquête publique du schéma directeur d'assainissement tenue dans la même période que celle du PLU a permis d'effectuer en amont des études géologiques de la roche solide mais aussi de la formation et de la structure des premiers sols sur tout le territoire communal.

Ces études permettent de déterminer l'aptitude des sols à épurer et à infiltrer les effluents au sortir d'une fosse toutes eaux et ceci au regard de différentes contraintes naturelles synthétisées à partir des quatre paramètres « Sol, Eau, Roche, Pente ».

Les cartes d'aptitude ainsi élaborées constituent une aide à la décision qui permettent à la collectivité de choisir les solutions techniques les mieux adaptées aux diverses contraintes des sites.

En fonction, des réseaux d'assainissement déjà existants ou projetés reliés à une station d'épuration, la commune peut déterminer un zonage d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Elle est responsable de la réalisation et de la gestion des équipements d'assainissement collectif et des branchements particulier au réseau public.

Le projet de construction d'un réseau d'assainissement desservant le secteur Nord du Villard afin de rejoindre la VC5 déjà dotée de canalisations prêtes à l'emploi ainsi que celui de la construction d'une autre station d'épuration au pied du village récoltant ces eaux usées sont soumis à cette enquête publique préalable.

Le contrôle des assainissements non collectifs qui est du ressort des communes est devenu une compétence de la CCSB.

- * **L'autorisation du droit des sols** (ADS) sert à plusieurs types de construction ou d'aménagement qui sont soumis à « autorisation d'urbanisme ». Ce sont :
- Les Certificats d'urbanisme d'information (CUa)
 - Les Certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
 - Les Déclarations préalables (DP)
 - Les Permis de construire (PC)
 - Les Permis d'aménager (PA)
 - Les Permis de démolir (PD)
 - Les Autorisations de travaux (AT)

Le service « Autorisation du Droit des Sols », assuré par des instructeurs, est basé 1 place de la République à Sisteron et quelques permanences se tiennent à la Maison de Service au Public à Laragne. La commune de Ventavon reste le lieu de dépôt des documents d'urbanisme.



Zone hachurée : endroit potentiel pour l'installation d'une nouvelle station d'épuration

VOIRIE

Régularisation d'emprise des chemins communaux

L'opération de régularisation des emprises de chemins ruraux et voies communales a été lancée en 2013. A cet effet, le cabinet Salla-Lecompte (géomètres experts) avait été chargé des états des lieux, de l'établissement des projets de division et des états parcellaires.

En effet avec le temps, l'assiette de la voirie communale ayant changée, il convient de régulariser la situation. Pour cela des échanges de terrains sont prévus avec les différents propriétaires concernés. Cependant les parcelles appartenant à la collectivité devant faire l'objet d'échange doivent être préalablement déclassées.

Ce travail de régularisation d'emprise des chemins avance petit à petit avec l'aide de Laurence Roux, assistante juridique pour la rédaction administrative. Le maire se charge quant à lui de l'authentification avec les propriétaires concernés et Michel Bellon, adjoint au maire de signer les actes d'échanges de terrains qui font chacun l'objet d'une délibération communale.

Il s'agit dans un premier temps des dossiers suivants : VC2 (L'Eperon, Les Chapelles, La Codamine), VC12 (Pigrayer, Au-dessous de Pigrayer), VC13 (La Fayolle, Lafit), VC22 (Faye, Les Ducs), VC24 (Faye, Chanousse), VC29 (Au-dessous de Pigrayer), VC32 (Malrif, Ganaud, Bricou), VC38 (La Garenne), VC (L'Eperon, Sous le Puits) et VC (Faye, Chanousse).

Les frais d'acte et de notaire se rapportant aux échanges consentis par la commune sont à la charge de la commune de Ventavon.

Marché de travaux de voirie communale et réseaux divers

Le marché d'entretien de la voirie communale est donné à la *Société Routière du Midi*. Il s'agit d'un « accord cadre à bons de commande mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur soumis à l'attribution des bons de commande ».

En deux lots et pour être plus explicite, il n'y a pas de seuil minimum pour ces bons de commande mais par contre le seuil maximum sera de 400.000€ HT. Le présent marché d'une durée initiale d'une année sera reconduit tacitement par période de douze mois dans la limite de quatre ans.

La commission voirie après avoir établi un inventaire des travaux à faire pour 2019 et demandé les devis, a défini les plus urgents à effectuer avant la fin de l'année et reporté ceux nécessitant un bi-couche, car il est bien sûr trop tard pour les exécuter à cette période de l'année.

Le montant total des travaux de voirie 2019 s'élève à 142.139,32€ HT dont 89.688,64€ HT sont du ressort du budget d'investissement 2019 et 52.450,68€ HT sont du ressort du budget de fonctionnement 2019.

Occupation du domaine public par les réseaux

Aux termes de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation à la collectivité locale propriétaire.

Comme cela n'a pas été fait antérieurement pour les réseaux et ouvrages de télécommunication électronique, une indemnité compensatrice sur les cinq dernières années sera exigée et calculée suivant un barème établi par l'État : Soit en aérien : 40€/km, en souterrain : 30€/km de fourreau et l'emprise au sol/m²: 20€. A partir de 2019, le barème a augmenté pour être respectivement de 54,30€, 40,73€ et 27,15€.

URBANISME

Réhabilitation de bâtiments communaux et construction d'école

Vu l'ampleur des travaux, les études préalables, l'implantation de cette construction dans le village et les estimations du coût final, la commune va s'entourer de différents assistants afin de coordonner les différents corps de métier et mener à bien le projet.

La Commune a sollicité les services de l'Ingénierie Territoriale du Département (IT05) dont elle est adhérente et signé une convention afin d'être assistée sur la sélection :

- **d'un assistant à maîtrise d'ouvrage** qui sera en quelque sorte un conducteur de travaux faisant la relation entre le cabinet d'architectes *SARL PNG Architecture*, maître d'œuvre et la commune. C'est la société *ALBEDO AMO* de Pierrevert qui a été retenue pour un montant de 26 460 € HT

- **d'un contrôleur technique** afin de maîtriser les risques techniques, humains et environnementaux. C'est la Société *APAVE* qui a été choisie pour un montant de rémunération de : 6 270 € HT.

L'estimation du premier Avant Projet Sommaire comprenant le réaménagement de la mairie, la construction de l'école, de la garderie, du préau et de 3 logements dans le bâtiment ex-Licorne s'élève à 2.635.832,83€ HT.

Après conseil de l'IT 05, le réaménagement de la mairie pourrait se faire d'une façon plus simple par rapport aux plans primitifs, c'est-à-dire sans changer les structures importantes et ainsi économiser une somme non négligeable. L'APS modifié sera présenté au conseil municipal pour validation en début d'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix pour : valide l'enveloppe financière prévue pour la réalisation de cette opération et sollicite les subventions auprès des organismes suivants : l'Etat (DSIL 2020), la Région (FRAT) et Contrat de territoire (Région Ademe), le Département (Energie climat). La part de ces cofinancements pourrait s'élever à 54,34% du montant total.

EAU

Travaux de captage de la source ROUANS et de son raccordement au réseau



Regard - captage source Rouans



Débit à la sortie du captage de la source Rouans - 28/11/2019



Trop plein du captage de la source Rouans - 28/11/2019

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau *Sau-nier Infra*. Après consultation, les travaux de captage ont été donnés à l'entreprise *Polder* pour un montant de 88.178€ HT et réalisés en 2019.

Ils s'agissait pour cette première tranche des travaux : de réaliser un accès en améliorant la traîne de débardage existante, de l'étude géothermique, de l'installation du chantier, plus les travaux proprement dit de captage avec regard et trop plein.

Prochainement des appareils de mesure loués à *VEOLIA* seront installés dans le premier regard du captage afin d'analyser l'état, le débit et les différents critères de potabilité de l'eau captée pendant une durée d'une année environ.

Il va sans dire qu'après les pluies de cet automne, le débit d'eau capté est impressionnant, reste à voir pour les périodes de sécheresse si l'étiage subviendra aux besoins et permettra de s'affranchir de la source Muret à Valenty dont les eaux sont de bonne qualité mais les risques de pollution bien réels au regard de l'activité agricole et de l'urbanisation à proximité.

La nouvelle tranche de travaux prévue pour le raccordement de la source de Rouans au réseau d'eau potable est estimée à un montant de 550.000€ HT.

Le Conseil municipal sollicite une aide financière auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'Eau, ce qui représentera 70% de cofinancement.

Renforcement de réseau d'adduction en eau potable pour la défense incendie du BEYNON

La commune de Ventavon a sollicité une subvention d'État (DETR) de 10.000,70€ et une autre du Département 05 de 19.457€ pour le renforcement de ce réseau d'eau potable.

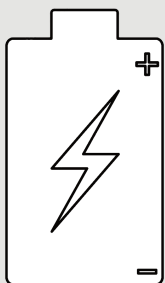
Un avenant à ce marché a permis de créer une borne à incendie et son raccordement au réseau au niveau de la chambre d'eau du Beynon et un regard extérieur placé en amont de la station fruitière *Au Peyron des Alpes* permettant la mise en place de vannes et d'un point de comptage.

Le montant du marché initial était de 48.794€ HT, avec cet avenant correspondant à 6.946€, le montant final sera de 55.740€ HT soit 64.601€ TTC.

Travaux d'inspection avant requalification du réservoir du bassin du VILLARD

L'entreprise *ENGIE INEO*, entreprise d'assistance des réseaux communaux réalisera des travaux d'inspection du ballon surpresseur du bassin du Villard afin de le requalifier pour un montant de 4655€ HT. Cette inspection devrait normalement être réalisée tous les 8 ans et n'a pas été faite depuis sa mise en place dans les années 2000.

Projet RINGO au Beynon



Des batteries «nouvelle génération» pour le site de Ventavon

Grâce aux batteries nouvelle génération, l'électricité produite par les éoliennes, de nature intermittente, pourra être utilisée en totalité sans avoir à renforcer les lignes existantes.

Sur le terrain, ces batteries deviendront réalité dans les prochains mois, sur trois sites : les postes électriques à 63.000 volts de Ventavon (Hautes-Alpes) et Vingeanne (Côte-d'Or) et celui à 90.000 volts de Bellac (Haute-Vienne).

Comme nous vous l'annoncions dans les précédents numéros de Ventavon Info, RTE a en effet décidé de lancer une expérimentation, «le projet Ringo» afin de tester l'utilisation de ces équipements novateurs en situation réelle. Si l'essai se révèle concluant, ces batteries pourraient à terme être déployées sur l'ensemble du territoire. Avec à la clé un pilotage du réseau plus souple et plus performant, permettant d'accueillir plus d'énergies renouvelables sur les lignes.

La technologie «Lithium Métal Polymère»

Blue Solutions assurera la livraison et l'installation sur le site de Ventavon (Hautes-Alpes) du système de batteries Lithium Métal Polymère (LMP), déjà utilisées pour les véhicules électriques de Bolloré (Bluecar, Bluebus), a précisé un communiqué du groupe. Plus de 30 mégawatts (MW) doivent être installés à partir de 2021 sur ce site par *Blue Solutions* et ses partenaires (*SCLE SFE* et *INEO Postes et Centrales*).

Ce contrat s'inscrit dans le cadre du projet Ringo financé à hauteur de 80 millions d'euros par *Réseau de Transport d'Electricité* (RTE), et qui a pour but de valider les performances du stockage d'énergie avec batteries pour gérer les congestions locales du réseau dues à la croissance de la production d'énergies renouvelables.

Le démonstrateur doit être constitué à terme de trois ensembles de stockage de 10 MW minimum répartis sur 3 sites, qui seront mis à l'épreuve pendant 3 ans. Deux autres groupements industriels sont en lice pour valider leur technologie.

Fabriquée en France et au Canada, la nouvelle génération de batteries LMP conçue par *Blue Storage* a notamment un électrolyte solide et non liquide comme les accumulateurs lithium-ion. Selon le groupe, ces batteries se distinguent par leur sécurité d'utilisation car elles ne peuvent pas s'enflammer et n'ont pas besoin de climatisation.

Source : communiqué AFP 14/11/2019 et site RTE

Les falaises du Villard

Site d'escalade

La commune a sur son territoire, au lieu-dit « Le Villard », un site d'escalade conventionné par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Il est composé de 13 secteurs qui représentent plus d'une centaine de voies aménagées de cotations 5c à 8b (niveaux de difficultés sur une échelle de 9) et des profils en dalles, verticaux et dévers. Les prises sont juste suffisamment profondes pour y tenir avec l'extrémité des doigts et même plus, et les cheminements sont variés.

Le site offre une barre rocheuse en excellent calcaire gris, orientée plein sud, idéale en automne ou en début d'hiver pour pratiquer la varappe malgré l'altitude de 1000 m au pied des falaises. La dalle rocheuse faisant masse, elle renvoie la chaleur sur le grimpeur. En revanche, le lieu est torride en été au vu de son orientation et de sa marche d'approche de 45 minutes à une heure selon le secteur choisi.

Ces voies font deux longueurs de corde (2 x 15m) jusqu'au relais, et le grimpeur, libre de grimper en tête ou en moulinette, est assuré du pied des voies.

Audit des équipements et inscription au PDESI

Le département des Hautes-Alpes dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature (PDESI) intégrant notamment les sites d'escalade, a attiré l'attention des élus de Ventavon sur les mesures à prendre pour se prémunir d'une mise en jeu de leur responsabilité.

La commune de Ventavon a donc fait faire un audit des falaises de Ventavon par Roland Marie, guide de haute-montagne indépendant. Il en ressort qu'au vu d'un examen détaillé des voies, certaines devront être déséquipées et d'autres à rééquiper. Une partie du matériel utilisé pour l'équipement a besoin d'être remplacé (en particulier les relais). Une estimation de 20.000€ (prestation et matériel) a été établie pour réaménager ces voies et les sécuriser.

Le conseil municipal après avoir délibéré a demandé l'inscription du site d'escalade du Villard au PDESI, ce qui lui a été accordé dans la foulée. Ce plan renforcera la pérennisation du site, et sera une condition préalable à l'obtention des aides financières du Département pour toute opération d'aménagement, sécurisation et ou promotion du site.

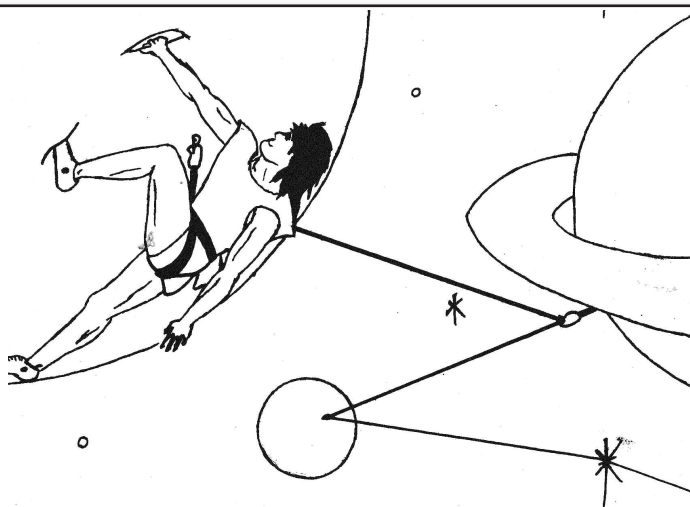


Les pionniers

Patrick Poizat, un passionné d'escalade, membre du CAF et de surcroît ancien employé aux services techniques de la commune de Ventavon a été l'initiateur de l'équipement de ces falaises en 1987. Puis, il a été vite rejoint par François Digue, maréchal ferrant et habitant du Villard. Ce dernier avait aménagé par la suite une partie de sa maison en gîte-refuge de 16 places utilisé principalement par les grimpeurs ou randonneurs. Plus tard, René Pastrone, également du Villard est venu prêter main forte aux deux premiers.

Au départ, cette équipe locale nettoie et équipe une dizaine de voies (niveau 5a à 6b), facilement accessibles afin d'organiser des compétitions pour enfants chapeautées par la FFME et le CAF. Christophe, un animateur du CAF se joint au groupe et un club pour enfants se crée. Tout une bande de gamins ventavonnais de 8 à 10 ans se passionnent pour l'escalade.

Vu que le site avait un potentiel important d'équipement par rapport à la longueur de ses falaises, le CAF a fourni au départ le matériel nécessaire pour équiper quelques voies (perforateurs, pitons, cordes fixes, etc.). Soutenus également par le conseil municipal de l'époque qui leur versait une bonne subvention, les pionniers bien outillés continuèrent à nettoyer la crête afin d'éviter les chutes de pierre provoquées soit par des animaux ou randonneurs, puis installèrent des points d'ancrage pour descendre en rappel et ainsi nettoyer et équiper quelques voies. Au fil des années, l'équipe s'agrandit et d'autres collègues viennent en renfort. Le site d'escalade commence à prendre une réputation qui dépasse les Hautes-Alpes et des grimpeurs venant de toute l'Europe viennent gratter le rocher. Jean-Christophe Lafaille, mondialement connu pour ses expéditions sur l'Everest vient également commenter le tracé des voies et donner ses conseils.



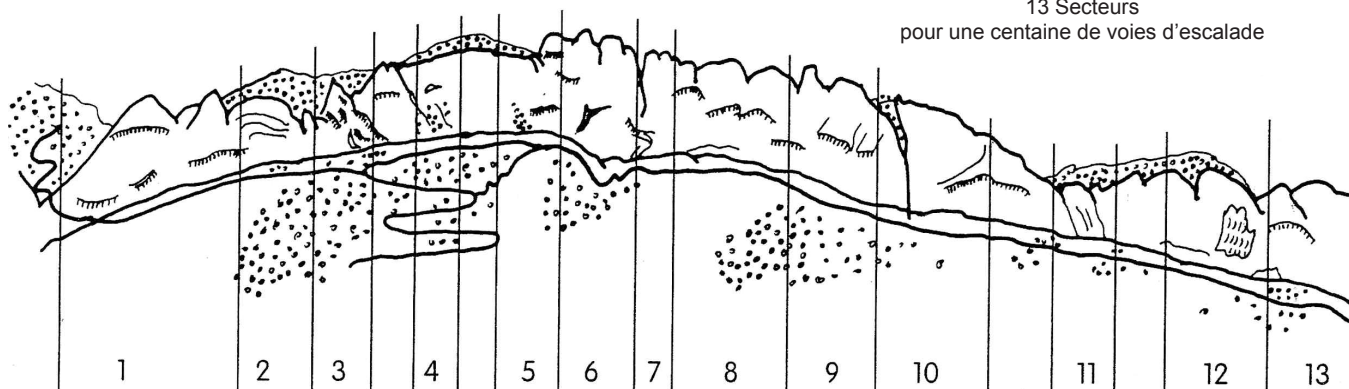
Le site devenant de plus en plus fréquenté, François Digue, également guide de tourisme équestre procède au repérage et balisage du sentier d'approche (départ du Villard jusqu'au pied de la falaise) qui continue vers le Pas de la Porte, la Crête des Selles, Peyssier... Cette action faisait partie du programme « Les sentiers Buëch-Durance » organisée par l'ANTE (Association Nationale de Tourisme Équestre).

Il a fallu également gérer la population de grimpeurs qui à l'époque n'était pas forcément disciplinée surtout au niveau de la propreté. François avec ses collègues ont dû intervenir plusieurs fois auprès des utilisateurs de la falaise afin qu'ils redescendent leurs poubelles. Ils ont même installé des panneaux pour inciter les gens au respect du site, mais malgré tout, ils ont dû ramasser et redescendre des volumes importants de déchets.

La grosse fréquentation du site a duré de 1990 à 2000 puis faute de crédit, notamment de l'aide communale, l'entretien et l'équipement ne pouvant plus se faire, une baisse notoire de fréquentation s'est faite sentir. Puis, Patrick et François sont partis vers d'autres horizons tout aussi vertigineux, les travaux acrobatiques. Patrick habite dans le Sud de la France, François est toujours Ventavonnais mais habite désormais au Terrail, René habite toujours au Villard.

Falaise du Villard

13 Secteurs
pour une centaine de voies d'escalade



1-Porte de gauche, 2-Porte de droite, 3-La tune du duc, 4- D'Mérot y d'mouton, 5-La pierre plantée, 6-Marche à l'ombre, 7-Le chat, 8-Les escaliers jaunes, 9-Les grands surplombs jaunes, 10-La lune des fous, 11-L'initiation, 12- Le mur de Béatrice, 13-Le mur des lamentations

Gym... et Rando Plaisir

Gym Plaisir Ventavon a repris ses activités le 12 Septembre.

La nouvelle formule de cours reste d'actualité: La GYM à VALENTY, c'est le jeudi !

Le cours GYM douce -Mémoire et Equilibre, de 15h30 à 16h45 , s'est enrichi de nouvelles recrues. Tout en stimulant sa forme physique, ce cours crée du lien social et propose une activité en journée, ouverte à tous.

Pour les enfants, de 17h à 18h30, des activités ludiques et variées sont proposées sous forme d'ateliers, chacun progresse à son rythme et l'entre-aide entre les petits et les plus grands développe l'esprit de solidarité. Et on attend avec impatience le petit spectacle de fin d'année.

De 19h à 20h30, GYM à la carte pour ado-adulte : 3 créneaux d'1/2 h pour 3 disciplines à conjuguer selon vos préférences : Cardio, Renfo Zen, Stretching et Relaxation.

La bonne humeur et le dynamisme de l'animatrice, Violaine Lecoin, fédèrent les adhérents pendant les séances où la convivialité est de mise. N'hésitez pas à venir essayer gratuitement un cours ou deux.

L'association a ajouté une corde à son arc avec la randonnée pédestre encadrée par deux bénévoles fraîchement diplômés de l'EPGV : Jean-Yves Roca et Alain Borel aidés de Claude Aubert , quand l'un deux n'est pas disponible. La section a enregistré une vingtaine d'inscriptions et randonne dans une ambiance amicale tous les lundis après-midi plus une journée par mois le samedi (chacun pouvant choisir son rythme de participation). Les randonnées nous ont entraînés sur les chemins autour des villages de Ventavon, Upaix, Arzelier, Mison, Saléon, Lagrand, les Gorges du Riou, les Gorges de la Méouge, Faye, Aubignosc, Sisteron, les Monges... La participation régulière de 10 à 15 personnes à chaque sortie prouve l'intérêt porté à ces sorties bucoliques où les échanges sur la flore et la faune, les arbres, l'histoire ou la géologie enrichissent les connaissances de chacun et créent des liens d'amitié, en plus des bienfaits d'une sortie en plein air .

Le programme du prochain trimestre est à l'étude et de nouveaux lieux seront découverts. Selon l'enneigement du début d'année, des sorties raquettes seront proposées. A suivre sur le site internet du village....

Le point de ralliement des sorties est l'abri des cars côté du local technique de Ventavon, et les horaires : 13h30 pour le Lundi et 8h30 pour le samedi.

Les personnes intéressées par cette nouvelle activité peuvent contacter Jean-Yves au **04 92 46 08 57** ou Virginie au **06 61 00 29 12**.

GYM PLAISIR adresse à tous ses meilleurs vœux de santé et de sérénité pour 2020.



Le 6 octobre 20





Le marché de Valenty bat son plein !

Un dimanche ordinaire à Valenty ?

Pas tout à fait ! en effet, aujourd'hui, dès 8 heures, la rue principale est bordée de stands d'artisans et de producteurs où la pomme, la poire sous toutes leurs formes sont mises à l'honneur : fruit, jus, liqueur, confitures etc. A propos de fruits, Corinne répond à toutes les questions concernant les fruits anciens sur son stand.

Divers artisans et leurs créations nous en mettent plein les yeux, origami, bijoux, démonstration de forge, vitraux, poterie, réalisations au crochet... Aux alentours de midi, le marché bat son plein.

Ça chauffe aussi en cuisine, *chez Poupette*, où pour l'occasion on peut y trouver des crêpes, à *L'idéal* avec la spécialité des pieds paquets et à la *MFR* où Laurent cuisine du jambon braisé, 80 convives ont réservé leur repas, au profit de l'association.

Cette journée, l'association la souhaitait animée, tout comme pouvait l'être le village lors de la fête votive. Pour cela, un groupe d'artistes de rue est convié : des acrobaties, des sketches, le public est conquis par leur prestation !

C'est aussi pour mettre en valeur la richesse de la vie associative dans la commune et aux alentours que diverses associations répondent à notre invitation : *Luna danse* avec Lucie et ses belles démos de yoga, *Gym Plaisir* avec ses ateliers de motricité et sa nouvelle activité de randonnée et *Evidanse* avec Eric et Isabelle et leur démonstration de Rumba suivie d'un thé dansant. *La Gaule Durançole* met à disposition des truites qui ravissent les enfants lorsqu'ils tentent de s'initier à la pêche. Cette année *Passion vieilles roues* a également accepté notre invitation, cette jeune et dynamique association de Mison promène les volontaires sur ses vieux tracteurs pour le plaisir de tous.

N'oublions pas la *CCSB* présente avec un stand ludique afin d'en apprendre un peu plus sur le tri sélectif.

Pour les sportifs, des tours à VTT électriques prêtés par *E-Pédal* sont organisés, guidés par Jean-Claude, accompagnateur, et les curieux de la bicyclette en savent un peu plus sur cette vieille dame après avoir visité l'exposition de vélos anciens avec les explications de Georges Trinquier.

La journée ne serait pas complète sans un concours de boules, et c'est le *Comité des fêtes* qui s'y colle !

19 heures, les nombreux visiteurs sont partis, les bénévoles ont tout remis en état, épuisés mais satisfaits du bon déroulement de ce dimanche ensoleillé.

Vivre en Val Durance



re 2019





Pôle Petite Enfance

7 rue des jardins
05700 Serres

Tel/ Fax : 07 86 28 45 45
ram.ileauxenfants@orange.fr

Relais d'Assistants Maternelles

Le relais d'assistantes maternelles de l'île aux enfants de Serres est devenu itinérant depuis le 1^{er} octobre 2019. Il se déplace de Ventavon à Rosans en passant par Laragne, Ribiers, Lagrand et Serres.

Des ateliers d'éveil et de socialisation destinés aux assistantes maternelles et aux enfants dont elles s'occupent, sont organisés par la responsable (éducatrice de jeunes enfants) 2 mardis par mois, à partir de 9h30 jusqu'à 11h30, à la salle du Prieuré à Ventavon. L'éducatrice installe un espace de jeux variés pour les différents âges et intérêts des enfants. En fonction des besoins, des demandes, elle proposera des comptines, des temps de motricité physique ou de motricité fine, des lectures, de la peinture... De la documentation est disponible pour les assistantes maternelles, elle peut être support à échanges.

Venez parler de votre expérience professionnelle, demander des renseignements concernant les contrats, la mensualisation, exprimer vos interrogations, vos doutes mais aussi vos points forts ! C'est un temps de rencontre qui se veut bienveillant et soutenant.

Occasionnellement une sortie, peut être envisagée, et aux beaux jours, le parc municipal pourra être un lieu agréable où se retrouver.

Elle intervient également à Laragne, salle Chabre (gymnase), les vendredis matins de 9h30 à 11h30, vous y êtes également bienvenues.

L'accueil est libre et gratuit.



Ateliers d'éveil et de socialisation

au moins deux mardis par mois
de 9h30 à 11h30

à la Salle du Prieuré à Ventavon

au-dessus de l'Auberge

- 7 et 21 janvier,
- 4 et 18 février,
- 3, 17 et 31 mars,
- 14 et 28 avril,
- 12 et 26 mai,
- 9 et 23 juin 2020.

Permanences à la MSAP

8A, place de l'Eglise à Laragne

Des permanences administratives sont aussi proposées à Laragne à la Maison de Services Au Public (MSAP) un vendredi après-midi par mois de 13h30 à 15h30.

Ces permanences sont ouvertes aux assistantes maternelles, aux parents, futurs parents, ou toute personne désirant avoir des informations sur le contrat, la mensualisation, les congés payés des assistantes maternelles, les différents modes d'accueil des jeunes enfants...

Les prochaines dates de permanences sont les vendredis 10 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai, 12 juin 2020.

Les informations relatives au RAM sont à retrouver sur le site de l'île aux enfants : <http://www.ile-aux-enfants.com>, rubrique « actualités ».



Ecole

L'aide à l'école

La commune de Ventavon a participé financièrement à hauteur de 1210€ pour la réalisation de l'**activité natation** en 10 séances pour les enfants CM1 et CM2 de l'école primaire de Ventavon, en juin 2019. Elle participera également pour cette même activité pour l'année 2019-2020 à hauteur de 1340€.

La commune a également versé sa participation financière pour la réalisation d'un **voyage scolaire au Pradet** dans le Var pour un montant de 1700 €. Il est à noter que la coopérative scolaire a participé à hauteur de 133,60€ et les parents pour 885€. La commune sollicite l'aide du Département pour toutes ces activités.

NOUVEAU

Paiement en ligne pour la cantine-garderie de Ventavon

Le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018 soumet la commune de Ventavon à l'obligation de mettre à disposition des parents d'élèves un service de paiement en ligne pour la garderie et la cantine. Cette mesure sera mise en place dans le premier trimestre 2020 pour les enfants ventavonais scolarisés à Ventavon.

Ce décret impose cette obligation aux collectivités territoriales ayant un montant de recettes annuelles égales ou supérieur à 1.000.000 euros, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres communes du RPI, Claret et Monétier qui garderont leur système de paiement, c'est-à-dire l'envoi d'une facture mensuelle aux parents.

La commune par l'intermédiaire d'une régie de recettes administrée par Sylviane Pia comme titulaire et Laura Martin comme suppléante va donc acquérir un logiciel *3D Ouest « Enfance »* qui permettra de gérer les réservations et la facturation des services cantine et garderie. L'acquisition de ce logiciel, sa mise en œuvre, les formations et le module pour les parents s'élève à 2400€ HT et sa maintenance annuelle à 600€ HT.

Dans un deuxième temps, la régie ouvrira un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) qui permettra aux parents d'avoir une palette de moyens de paiement au choix (carte bancaire, le prélèvement, le paiement par internet, le virement) et pour la régie de limiter les risques rencontrés avec les modes de paiement « traditionnels » (faux billets, chèques impayés...).

Les parents auront la possibilité d'accéder à cette plate-forme en ligne *3douest.com* pour réserver les repas (au moins une semaine avant) et payer la cantine et la garderie. Son utilisation est très simple et les démonstrations proposées sur ce site à la rubrique Logiciels/Enfance permettront de se familiariser à son utilisation. Dès que le logiciel sera prêt à fonctionner, la mairie en informera les parents d'élèves et les écoles.

A noter, qu'il sera possible de finir les tickets déjà achetés avant l'emploi de la plate-forme.

Les carnets de cantine seront toutefois conservés avec les mêmes modalités de fonctionnement.



Activités scolaires en CM

- Comédie musicale

Grégory Barrois intervient en CM à Ventavon et également dans les deux autres écoles du RPI pour préparer la création d'une comédie musicale. (photo ci-dessus)

- Visite virtuelle du village

Dans le cadre d'un projet informatique « Faire découvrir son patrimoine sous forme de visite virtuelle », les enfants ont recherché tout d'abord dans les 52 numéros de Ventavon INFO déjà parus, les données historiques intéressantes sur la commune. Puis, Denis Buffet est venu détailler en classe les traits historiques de certains édifices, espaces ou appellations de rue du village et répondre aux questions que les élèves avaient préparées. Les données essentielles ainsi acquises, le projet serait de réaliser des vidéos à 360° des différents points historiques du village et après montage présenter un tour du village « virtuel » sur écran d'ordinateur.

- Correspondance avec une classe de CM1-CM2 d'Ardèche

- Spectacles au théâtre de la Passerelle

- Randonnée en montagne et nuit en refuge

- Participation aux concours *orthobond* (orthographe), *mathador* (calcul) et *les petits champions de la lecture*.



Parents délégués du RPI

- C. Grange (titulaire Claret)
- S. Nolent (titulaire Claret)
- A. Benistant (titulaire de Monétier-Allemont)
- J. Raffard (titulaire de Monétier-Allemont)
- F. Colomb (suppléante de Monétier-Allemont)
- N. Bellini (titulaire de Ventavon)
- G. Ribotta (suppléant de Ventavon)

Natura 2000, vous connaissez ?

Natura 2000 est un programme européen ayant pour objectif la préservation de la faune, de la flore et des milieux naturels rares ou en régression. Ce réseau s'étend sur plus d'1 million de km² à travers ses 27 312 sites terrestres et marins.

Natura 2000 se décline en 2 types de zonages :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : mise en place suite à la Directive Oiseaux 92/43/CEE datant de 1979 et relative à la protection des oiseaux et de leurs habitats ;
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : mise en place suite à la Directive Habitats, Faune, Flore 79/409/CEE datant de 1992 et relative à la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore.

Dans les Hautes-Alpes, on compte 23 sites Natura 2000 qui représentent 38 % de la surface du département. Natura 2000 ne vise pas une mise sous cloche du territoire mais une conciliation des activités qui s'y déroulent ! Grâce à une concertation active, les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les activités humaines. Ainsi, pastoralisme, randonnée, VTT, escalade ne sont qu'un échantillon des activités que vous pourrez pratiquer tout en admirant un patrimoine naturel riche et préservé.

Concertation et volontariat sont les maîtres mots de Natura 2000 en France métropolitaine. En effet, les actions sont exclusivement dues à la volonté des propriétaires fonciers. Il existe deux types d'engagements possibles :

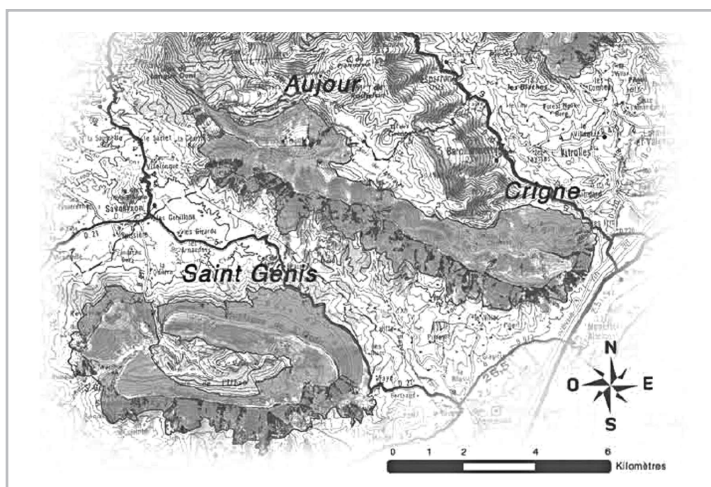
- **des contrats Natura 2000** : créés pour générer des opérations en faveur d'habitats naturels ou d'espèces à enjeu patrimonial. Pouvant être de natures diverses, ils sont répertoriés dans une liste. Les coûts relatifs aux travaux de mise en place de ces contrats sont pris en charge pour tout ou partie par l'Europe (FEADER – à hauteur de 53 %) et l'État (à hauteur de 47 %).

- **des mesures agri-environnementales** et climatiques (MAEC) : leur objectif est de maintenir ou de promouvoir des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement. Les agriculteurs peuvent souscrire à ces mesures au cours de périodes de contractualisation. Sous réserve du respect du cahier des charges, l'exploitant reçoit une contrepartie financière.

Si vous souhaitez mettre en place un contrat ou une/des MAEC, n'hésitez pas à contacter l'animatrice ! Plusieurs appels à projets permettent de déposer les demandes de contrats chaque année.

D'autres actions sont également portées par Natura 2000 :

- des évaluations des incidences : elles permettent d'évaluer les incidences d'un projet sur l'environnement avant qu'il ait lieu et ainsi de les limiter.
- des suivis scientifiques : pour mieux connaître et mieux comprendre les espèces ou les milieux naturels et suivre leur évolution.
- de la communication et de la sensibilisation (des scolaires au grand public) : chaque année des sorties grand public sont organisées, essentiellement l'été, afin de vous sensibiliser à la préservation de l'environnement et vous faire découvrir des espèces ou des paysages. Plusieurs thématiques sont abordées : géologie et formation des paysages, faune, flore, oiseaux, etc. Quelques soit votre niveau de connaissances, venez vous joindre à nous ! Des conférences, des animations ainsi que des programmes pédagogiques dans certaines écoles sont également proposés via Natura 2000, comme par



exemple à Ventavon dans le cadre du projet inter-bibliothèques avec une conférence sur les arbres sénescents et une expo sur les chauves-souris.

L'agenda des sorties est disponible sur plusieurs plateformes internet :

- offices du tourisme de la vallée,
- site internet Natura 2000 HA : www.hautes-alpes.n2000.fr
- site internet du SMIGIBA : www.smigiba.fr/calendar/

Site Natura 2000

« Céüse, Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et Montagne de Saint-Genis »

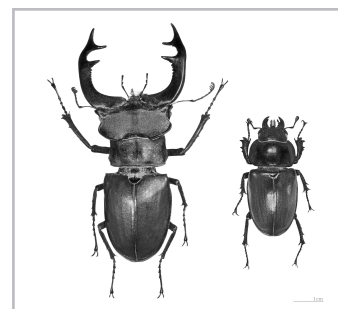
Entre Buëch et Durance, la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Céüse, Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et Montagne de Saint-Genis » s'étend sur plus de 7 000 ha et 18 communes des Hautes-Alpes. C'est une zone de transition entre les domaines méditerranéens et alpins où les influences dominantes varient en fonction du secteur et de l'exposition.

Ce site principalement forestier (79% de sa surface) s'étage de 620 à 2015 mètres d'altitude, ce qui crée une mosaïque contrastée de milieux naturels où une faune et une flore exceptionnelle se développe. On peut notamment rencontrer des coléoptères xylophages comme la Rosalie des Alpes ou le Lucane cerf-volant dans les forêts anciennes du site, le Damier de la succise dans les milieux ouverts, le Sabot de Vénus en lisière de hêtraies sèches et 16 espèces de chauves-souris sur les 34 présentes en France métropolitaine.

Certaines espèces végétales sont remarquables sur le site de par leur rareté dans les Hautes-Alpes ou en France comme la Benoîte à fruits de deux sortes (*Geum heterocarpum*), le Genêt rayonnant (*Genista radiata*) ou le Chiendent pectiné (*Agropyron cristatum*).



Rosalie des Alpes



Lucane cerf-volant ♂ et ♀

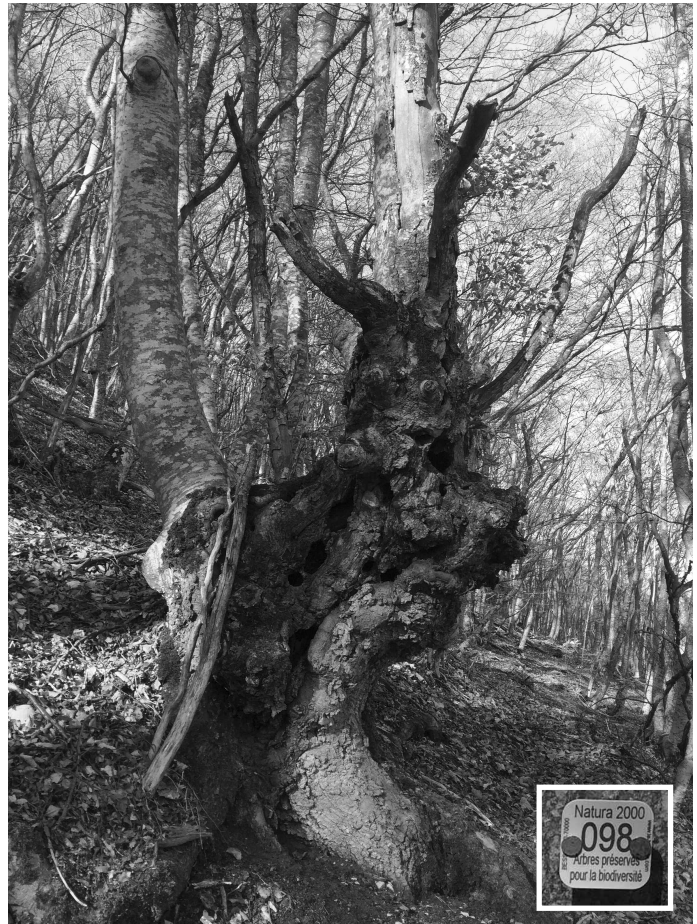
Plusieurs contrats Natura 2000 ont été mis en place sur ce site, notamment des contrats bois sénescents, un contrat de mise en défense d'une fleur rare, etc.

Un contrat Natura 2000 Bois sénescents avec Ventavon

En forêt, 30% de la biodiversité se trouve dans le bois mort ! Les forêts vieillissantes sont de véritables sources de biodiversité grâce à la présence de bois de gros diamètre, de bois mort sur pied et au sol, de niches écologiques variées offrant un potentiel d'accueil pour une grande variété d'espèces. Pour laisser vieillir les peuplements forestiers et voir réapparaître des caractéristiques naturelles, des contrats « bois sénescents » sont mis en place. Des arbres présents dans une parcelle forestière sont marqués puis exclus de toute exploitation forestière pour une durée de 30 ans.

En 2017, la commune de Ventavon a mis en place ce type de contrat dans sa forêt communale, marqué 91 arbres et 2.8 ha d'îlot pour un montant de 13 400€.

Cette action est rendue possible par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dont l'autorité de gestion est la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le FEADER finance depuis le printemps 2018 l'animation du programme européen Natura 2000 pour le site « Céüse, montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et montagne de Saint-Genis ».



Site Natura 2000 « Bec de Crigne »

Une partie du Pic de Crigne se situe dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bec de Crigne », qui s'étend sur 412 ha et 2 communes des Hautes-Alpes (Vitrolles et Monêtier-Allemont). Ayant pour objectif la conservation de l'avifaune et de ses habitats, ce site compte plus de 100 espèces d'oiseaux différentes dont 22 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ». Cette grande diversité peut être expliquée par les 6 grands types de milieux y sont représentés : fourrés, landes et pelouses, forêts de feuillus, forêts de résineux, éboulis et terres noires, falaises.

Sur ce site, un contrat Natura 2000 permettant la création d'une placette d'alimentation pour les vautours a été mis en place. Son objectif est de favoriser le retour naturel du vautour percnoptère, petit vautour migrateur, au sein du Bec de Crigne.

Votre site Natura 2000 en quelques chiffres

Le site Natura 2000 « Céüse, montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et montagne de Saint-Genis » c'est :

- 17 habitats naturels dont 4 prioritaires,
- 3 espèces floristiques : le Sabot de Vénus, l'Ancolie de Bertoloni et la Buxbaumie verte,
- 3 espèces de coléoptères saproxyliques : le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant,
- 6 espèces de lépidoptères,
- 4 espèces d'amphibiens,
- 4 espèces de reptiles,
- 16 espèces de chauves-souris,
- 22 espèces d'oiseaux, d'intérêt communautaire, c'est-à-dire listé dans une des directives et protégée au niveau européen.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil de gestion répertoriant toutes les caractéristiques d'un site (faune, flore, habitats naturels, activités humaines, enjeux identifiés, mesures de gestion, etc.). Celui de « Céüse, Aujourd'hui, Crigne et Saint-Genis » a été rédigé par l'Office National des Forêts (ONF) et validé par le Préfet des Hautes-Alpes en 2008 (consultable sur <http://hautes-alpes.n2000.fr/>).

Les Comités de Pilotages (COPIL) sont les instances décisionnaires des sites Natura 2000. Ils se réunissent en moyenne une fois par an. Les communes présentes dans le périmètre du site Natura 2000 font parties de ce COPIL ainsi que les représentants des acteurs du territoire (État, ONF, monde agricole, association de chasse et de pêche, association de préservation de la biodiversité, activités de pleine nature, etc.). Le président du Comité de pilotage des sites Natura 2000 de « Céüse, Aujourd'hui, Crigne et Saint-Genis » et « Bec de Crigne » est Rémi COSTORIER, Maire de Lardier et Valença.

La structure animatrice de ces sites Natura 2000 est le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA).

Vous avez une question ? N'hésitez pas à contacter l'animatrice : Adeline BIZART – abizart.smigiba@orange.fr – Tél. 07 86 34 02 24 - 09 66 44 21 26

Un projet ? Ayez le bon réflexe !

Dans le site Natura 2000 certains projets (listés dans des arrêtés préfectoraux) peuvent être soumis à évaluation des incidences (EI). Cela permet de prendre en compte les enjeux environnementaux liés à votre projet. Cette EI prend la forme d'un document à remplir, disponible en ligne sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/evaluation-des-incidences-a3485.html>, avec l'aide de l'animatrice Natura 2000.

Noël d'autrefois

Quatre jeunes reporters, Eleanor, Camille, Ma-Hina et Adrien sont allés à la rencontre de nos anciens afin de recueillir l'histoire de leur Noël quand ils avaient leur âge.



François BOREL

Est né en 1929 à Remollon, un grand village des Hautes-Alpes.

Il fait partie d'une famille de quatre enfants. Le père étant paysan, sa maman décédée ainsi que les parents de son cousin, Il vivait avec ses trois sœurs et ce cousin auprès d'une tante qui les élevait.

Le premier souvenir des veillées de Noël qu'il garde est vers la fin des années 1930.

« Avant la messe de minuit, mon cousin Paul et moi, nous nous rendions chez notre voisine pour jouer et partager un repas en attendant la messe. Elle nous gardait pendant que les pères participaient au traditionnel concours de Mounes (jeu de cartes). Nous n'avions pas de crèche ni de sapin à la maison. Dans le village, la cure et l'église étaient les uniques lieux décorés par le curé et quelques fidèles.

Lors de la messe de minuit, Delphine, une vieille fille du village, jouait de l'harmonium qui accompagnait les chants de Noël.

Le matin de Noël, avec les enfants du village, nous allions à la messe, suivie d'un repas simple à la maison. Puis, dans l'après-midi, le curé nous invitait à la cure pour participer à son arbre de Noël et le plus vieux d'entre nous (12 ou 13 ans) se déguisait en Père-Noël et distribuait de petits cadeaux à chaque enfant du village.

Noël était pour nous une période plutôt heureuse car nous recevions un petit quelque chose chaque année. »



Camille Bittoni, reporter

Cléonice PELLOUX « Nini »



Est née le 21 décembre 1929 à Pruno petit village perché en Haute-Corse. Son père étant paysan, elle vivait ainsi que son frère et sa sœur à la campagne. Sa maman, elle, était mère au foyer.

Ses premiers souvenirs de Noël remontent aux années 1940/1941.

« La veille, ils se réunissaient avec son oncle et sa tante. Ils se retrouvaient donc sept enfants (3 filles et 4 garçons) autour de la crèche faite avec du bois et de la mousse, à écouter des histoires inventées par son oncle en attendant d'aller à la messe de minuit.

Ils n'avaient pas de sapin de Noël. Mais des bougies étaient allumées et avec les papiers dorés et argentés des chocolats du Noël précédent, ils enveloppaient des cailloux pour fabriquer leurs boules de Noël.

Au retour de l'église, ils avaient droit aux chocolats et aux gâteaux.

Le matin de Noël, ils se dépêchaient d'aller voir si le Père Noël avait déposé des cadeaux au pied de la cheminée. Cette année-là, il était passé et elle reçut une poupée en chiffon.

Puis la maman préparait le repas de Noël qui pouvait se composer de volaille, de lasagnes (pâte et sauce au bœuf), de pommes, d'oranges, de raisins, de noisettes, de chocolats et de vin pour les adultes. »



Antoinette ARNAUD

Est née à Prunières (lieu-dit Thubaneau) en 1932. Elle vivait avec son frère et ses trois sœurs dans une maison tenue par sa maman tandis que son père était berger.

« Mes souvenirs sont tristes car nous étions très pauvres. Avec ma sœur, nous allions voir les trains qui passaient derrière chez nous où, quelquefois, les conducteurs nous envoyaient quelques chocolats. Cela nous faisait très plaisir.

Pour la veillée de Noël, on faisait un petit repas puis on sortait jouer dehors surtout quand il y avait un peu de neige. Il n'y avait ni crèche ni décorations. Nous n'allions pas non plus à la messe de minuit. »

Madeleine AUBERT

Est née le 11 novembre 1932 à Faye ou plus précisément à Berthaud, quartier de la commune de Ventavon.

Noël était une grande fête de famille qu'elle attendait avec impatience toute l'année.

« Il n'y avait pas de sapin de Noël ni de crèche. La veille, ils mangeaient la soupe de lasagne (petites pâtes) avec de la morue. Puis, ils allaient avec ses parents agriculteurs et ses trois frères à la messe de minuit à pied. Au retour, ils mettaient les chaussures devant la cheminée. Sans oublier un morceau de tarte afin que le Père Noël puisse se restaurer lors de son passage.

Le lendemain était un grand jour donc un grand repas préparé par toute la famille. Mais avant, les enfants avaient trouvé, dans leurs souliers, des friandises et une fois je reçu une poupée.

Quel plaisir de se retrouver en famille ! »



Berthe CHAIX

Est née à Mens, petit village dans le département de l'Isère, le 6 décembre 1932.

« Nous étions quatre enfants à la maison (deux frères et une sœur). Mon père était paysan et ma maman mère au foyer. Avec quatre enfants plus le travail au dehors, elle avait de quoi faire..



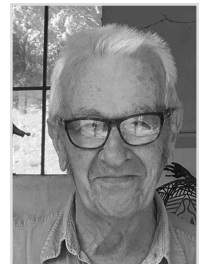
Nous n'avions ni crèche ni sapin de Noël. Après un petit souper nous allions à la messe de minuit.

Puis, nous allions nous coucher. Le matin nous trouvions un petit jouet en bois dans nos souliers.

Puis nous préparions le repas. »

Louis BRACHET

Est né le 27 septembre 1937 à Ventavon. Il passe son enfance autour du moulin de son père, dernier meunier de la commune, au bord du Beynon et de sa mère qui s'occupait de lui ainsi que de son frère jumeau et de sa grande sœur.



« La veille de Noël, c'était un repas maigre composé de la soupe de lasagnes accompagnée de morue. Puis on se rendait à la messe à pied, action très importante. Au retour on mettait quelque chose près de la cheminée pour le Père Noël avant d'aller se coucher.

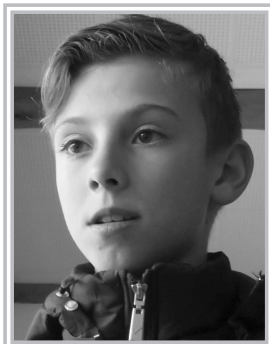
Je me rappelle avoir reçu une année un camion en bois offert par mon papa ainsi qu'un stylo Bic de la part de ma grande sœur. C'était un objet rare dans les années 40.

Le jour de Noël, nous nous régaliions avec un bon saucisson, la dinde et la bûche de Noël. Sans oublier les friandises que ma sœur nous ramenait de Marseille. Je dégustais lentement la banane, fruit rare dont je raclais la peau. Et quelques fois nous nous délections avec des petits chocolats.

C'était simple et on était très heureux. »



Eleanor Ribotta, reporter



Adrien Garnier, reporter

Bernard KURTZ



Est né le 21 mai 1954 à Colombes, commune des Hauts-de-Seine. Entouré d'un père ingénieur en électronique, d'une mère institutrice avec un frère et une sœur.

« Je vivais dans la banlieue parisienne dans une famille très catholique. A la maison il y avait un sapin décoré ainsi qu'une crèche.

La veille, nous allions à la messe de minuit. Et le jour de Noël, c'était une réunion de famille, le repas était toujours très long. »

Nous nous régaliions d'oranges et de papillotes. »



Ma-Hina Charles, reporter

...Noël d'autrefois



Joséphine COUTON

Est née le 9 décembre 1940 à Marseille, ville des Bouches-du-Rhône. Elle a vécu avec ses deux frères, dans un milieu citadin où son père exerçait le métier de fabricant de pâtes et sa mère celui de commerçante.

« Dans les années 50, à l'école nous recevions le dernier jour avant les vacances, un sachet dans lequel il y avait une orange, une mandarine et une brioche.

Pour la veillée de Noël, avec grand-mère, je jouais aux cartes pendant que mon oncle faisait des jouets en bois. Nous avions un sapin garni ainsi qu'une crèche. C'était un grand repas familial avec une dinde que l'on dégustait avant de nous rendre à la messe de minuit.

Le lendemain, je découvrais au pied du sapin un poupon en celluloïd qui ouvrait et fermait les yeux, rare pour l'époque. Sinon nous avions des jouets en bois ou une tarette (dînette).

Puis à midi nous faisons un grand repas en famille. »

Une Ventavonnaise, née en 1953 à Gap, a vécu à Ventavon dans un foyer d'agriculteurs :

« Je garde un souvenir triste de la Noël lorsque j'étais enfant car il n'y avait pas de cadeau à la maison. Le seul que nous recevions était celui de l'arbre de Noël de la commune. Il était très apprécié et durait très longtemps, de nombreuses années !

Sinon, toutes les classes de Ventavon présentaient un spectacle qui durait tout l'après-midi.

Le 24 décembre était un soir comme tous les autres de l'année.

Et le 25, nous faisons un bon repas comme tous les autres dimanches. »



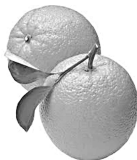
Un autre Ventavonnais, né à Embrun, passa son enfance vers Châteauroux-les-Alpes dans les Hautes-Alpes.

Le foyer comprenait dix enfants. Il avait quatre frères et cinq sœurs dont les parents étaient agriculteurs.

« La veille, nous allions à la messe de minuit puis après nous faisons un petit réveillon en mangeant des saucisses et des pommes de terre bouillies.

Nous mettons nos chaussures devant la cheminée et le lendemain nous y trouvons une noix, une orange et un tricot tricoté par la grand-mère.

Le jour de Noël se passait comme les autres jours de l'année. »



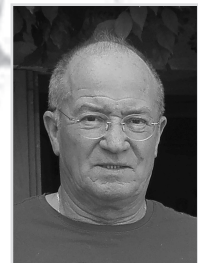
Louis MONNET

Est né le 14 décembre 1951 à Athis-Mons, commune de l'Essonne. C'est dans cette grande ville, pas loin de Paris, qu'il y vit entouré de deux frères et trois sœurs. Dans le foyer, le père est plombier et la mère est mère au foyer.

« Je garde le souvenir de Noël avec une grande famille. Il y avait plein de monde dans un petit appartement sans décoration. Pas de sapin de Noël ni de crèche car Noël est une fête religieuse. Ma mère amenait la dinde chez le boulanger pour qu'il la fasse gracieusement cuire dans son four.

Je me rappelle avoir eu comme cadeaux lors de différents Noël, une voiture télécommandée, un Meccano en fer pour faire des constructions, des maquettes de bateaux ou d'avions et un Circuit 24 (voitures de courses).

Nous nous régaliions d'oranges et de papillotes. »



Ce qui compte à Noël,
ce n'est pas de décorer le sapin,
C'est d'être tous réunis !



Myriam MORENO

Est née le 16 décembre 1939 à Pise en Italie. Avec sa famille, ses parents, sa grande sœur et son grand frère, ils ont été contraints de s'exiler. Arrivés en France, à Cassis, un petit port de pêche en 1947, son papa a été embauché comme jardinier et gardien de propriété.

« Le Noël le plus marquant fut le premier passé en France. Cette année-là, maman était tombée malade. Je jouais dans une pièce de théâtre à l'école et en étais très fière.

Nous n'avions pas de décorations de Noël à la maison. La veille, notre repas a été très animé car nous chantions beaucoup. Ensuite, nous nous sommes rendus à la messe de minuit. Là, dans une grande pièce nous avons vu une crèche géante. »

« En rentrant, on a trouvé notre jolie chaussette garnie de friandises et de mandarines.

Le lendemain, je fus surprise car le Père Noël m'avait gâtée. J'ai reçu un petit service de tasses en porcelaine ainsi qu'une poupée métisse prénommée Martine.

Ce fut nouveau pour moi car en Italie, c'est la Befana, une sorcière qui vole sur un balai qui est chargée de distribuer, le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, des friandises aux enfants sages et des morceaux de charbon aux méchants. »

Marie MONNET

Est née le 7 février 1954 à Saint Fargeau, dans le département de l'Yonne en Bourgogne.

Elle vivait à la campagne avec un petit frère et leur père était ferronnier d'Art alors que la mère couturière de formation était mère au foyer.

« Noël 1964, nous avons un beau sapin qui touchait le plafond avec de vraies bougies allumées et accrochées dessus. D'ailleurs, nous avons failli mettre le feu.

Je trouvais la veillée trop longue, trop de choses à manger. On s'ennuyait car les enfants ne pouvaient quitter la table pour aller faire un jeu de société. Quant aux parents ils parlaient entre eux. Puis à minuit, on se rendait à la messe et au retour on déposait nos chaussures ou chaussons sous le sapin.

Le lendemain matin, au réveil, j'ai trouvé un « mange-disque » accompagné de vinyles de Sheila et d'Adamo mes chanteurs préférés. Ce fut pour moi le meilleur Noël !

A midi, nous repassions à table pour un interminable repas ».



Marie-Dominique MARTIN

Est née le 4 novembre 1951 à Bordeaux. C'est à Poitiers (86) qu'elle a grandi avec une maman aide-soignante, veuve et ses trois sœurs.

« Maman travaillant, mes sœurs et moi-même nous nous occupions en faisant des décorations de Noël.

La veillée était très festive ! Nous faisons un bon gueuleton, il y avait de la musique et nous dansions. Nous n'allions pas à la messe mais à minuit ouvrons nos cadeaux et je me souviens avoir eu une année la première poupée Barbie. Sinon cela pouvait être aussi des habits. Même le chien recevait un présent. Ce furent mes premières « nuits blanches ».

Le 25, après un petit déjeuner copieux, le repas était composé d'huîtres, d'une salade d'endives aux noix, d'une dinde aux marrons sans oublier la salade de fruits. Le tout fait maison ! »



Nous remercions toutes les personnes qui nous ont très gentiment accueillis. Ces échanges ont été très enrichissants.

Les récits se sont passés entre 1929 et 1964, dans différentes régions de France et même en Italie.

Notre ressenti :

« Les histoires sont toutes différentes mais finalement elles se rejoignent car malgré l'absence ou le peu de décoration dans la plupart des maisons, en général les familles étaient très heureuses de se retrouver. »

« Ce fut émouvant ! »

« Je n'aurais pas aimé vivre à cette époque car ils étaient très pauvres et les fêtes n'étaient pas toujours heureuses »

« Nous avons noté que c'est au fil des années que les enfants ont eu un, voir pour les plus chanceux, plusieurs cadeaux de Noël. L'orange de Noël était très attendue ainsi que des friandises. »

« Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus gâtés ! »

Eleanor Ribotta, Camille Bittoni,
Ma-Hina Charles et Adrien Garnier

© Les petits reporters

Halloween



Le mercredi 30 Octobre, Ventavon a subi l'invasion des petits monstres ! En effet, aux alentours des 15h, presque une trentaine de petites créatures maléfiques ont importuné nos pauvres villageois qui n'ont pas eu d'autres possibilités que de leur donner les sucreries réclamées pour pouvoir les rassasier !

Ce mercredi, jour d'ouverture de la bibliothèque, a permis aux enfants d'accéder aux activités de coloriage et d'écouter les histoires « Spécial Halloween » contées par Corinne Gontard. L'après midi s'est terminé autour d'un goûter bien sucré.

Un grand merci à vous tous Ventavonnais d'avoir joué le jeu !



Arbre de Noël

Pour préparer l'arrivée du Père Noël dans notre beau village, nos enfants ont travaillé dur tous les samedis depuis le 8 Novembre.

Nos petits monstres se sont transformés en véritables petits lutins ! Ateliers, pâte à sel, peinture, carterie, danses, chants... rien n'est laissé au hasard.

Tout cela dans le but de préparer le plus beau des spectacles de Noël qui se déroulera le 15 décembre à l'ELM.

Encore une fois, un grand merci à tous nos elfes du comité pour l'organisation mais aussi à Éloïse, Elsa, Corinne, Lucie et Laure. Merci pour votre temps, votre bonne humeur et pour si bien occuper nos enfants !

Nous profitons de cet article pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année !

En espérant que nous passions le réveillon du jour de l'an ensemble !

Le comité des fêtes



VIVRE en VAL DURANCE

Programme 2020

- **Rando nocturne** et repas à l'auberge de Ventavon en février
- **Film " La transhumance pour remède"** de Gilles Charensol sur la base d'un projet pédagogique élaboré entre l'IME du Bois de Saint-Jean et le lycée des Eyméyères de Gap, trois jours de transhumance, une folle épopée de Gap à Champoléon.... en mars
- **Animations, randos organisées avec Natura 2000**, au printemps ou en été
- **Marché de Valenty** à l'automne

MESSES

à l'église Saint-Laurent

- samedi 25 janvier 2020 à 9h (avec Mgr Malle)
- samedi 22 février 2020 à 17h

AFFOUAGE 2019



- N°1 GABRIELLI Laurent et GONTARD Marie
- N°2 BRUNETTI Joan et MICHELENA Dominique
- N°3 BUFFET Denis
- N°4 WILD Rita
- N°5 DEZE Thierry
- N°6 BOURG Roger
- N°7 BARIDON Remi
- N°8 COLOMB Luc

Résultats des mots croisés de REGIS du Ventavon Info n°51

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	L	A	G	A	R	G	A	S	S	E
2		R		M	O		C		A	G
3	L	A	B	A	U	C	H	E		L
4	E		E	R	E		E	L	O	I
5	F	A	Y	E		S	T	E	M	S
6	O	A	N	Y	I		A	M	I	E
7	R		O	E	D	E	M	E	S	
8	E	N	N	U	I		E	N		E
9	S	E		R	O	E	S	T	I	S
10	T	O	A	S	T	S		S	O	T

ETAT CIVIL



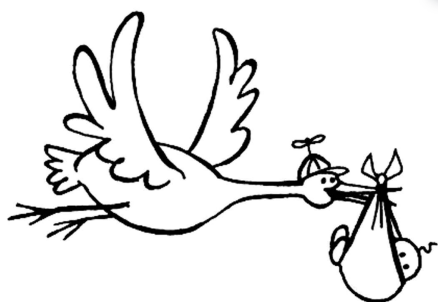
- Emma, fille de Sandy Manganelli et de Simon Moreno habitant route de Laragne, est née le 28 octobre 2019 à La Tronche (38).



- Elodie Gontard et David Pocchiola-Cit habitant au village se sont mariés le 31 août 2019 à Ventavon.



- Mathilde Beaudouin et Pascal Matias habitant impasse sous l'Eperon se sont mariés le 20 avril 2019 à Ventavon.



- Abygaël, fille d'Agathe Tavant et de Pierre-Luc Machot est née le 20 août 2019.



DECES

- Georges Bellon habitant au quartier des Chapelles est décédé le 25 juillet 2019 à Gap à l'âge de 93 ans.

Les mots croisés de B10 - F1 - B7 - F5 - L7

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTAL

- Age approximatif de l'église (en années). Avant midi
- Sport difficile praticable au-dessus du Villard. Son violent
- Dans cent et coût. Animal plutôt mal vu dans la commune. Vilains pieds
- Titane. Possède. Arrivés en tête
- Es proche de ton voisin
- Réfléchirais
- Ce John là a tourné très haut et très vite. De gauche à droite : aspire
- Maître. Désignent une personne un animal ou une chose. Souverain
- Haute ou basse, on la trouve à l'est du Villard
- Rencontrer sans se toucher. Pieu dans le désordre
- Change l'air. Renault sans bruit.
- Patron historique des Ventavonnais

VERTICAL

- Breuvage divin mais aussi à base d'abricots. Roches feuilletées transparentes
- Séjour d'animaux d'élevage dans les hauts pâturages. Sa gorge aime la corde
- Unité centrale. Langue du Nord. Suivi de LLE, devient singe
- Celle du Villard est connue des bons grimpeurs. Pas grand-chose
- Muras.
- Liquide courant. Créée.
- Débuts de nid de poule. Doublées dans le Beynon. Nom d'un fameux chien
- Ferrure. Gros quadrupède femelle présent dans la commune. Conjonction
- Contenant au cimetière et contenu à l'auberge. S'énerver
- L'église l'est, la chapelle près du cimetière ne l'est plus
- Chaîne 7. De bas en haut : mot des mariés. Résineux très présent dans la commune
- Ferme au nord-est du village



Tour du village de VENTAVON

Une visite du village présentée
par Denis Buffet

Table d'orientation Nord

Cette table d'orientation nouvellement installée à côté de l'obélisque, rue des quatre chemins (D21A) surplombe les jardins et l'ancien chemin d'accès au village.

Elle nous offre un panorama à 180°, du col de Faye à l'Ouest à la Montagne de Clot-Ginoux à l'Est.

La commune de Ventavon s'étend sur 4269 hectares et couvre presque entièrement les deux rives du Beynon. Ce torrent prend sa source sous la Montagne d'Aujourd à 1834m d'altitude, puis contourne le Sommet du Beynon à 1473m et passe au pied du village côté sud pour se jeter dans la Durance au niveau du hameau dit également « du Beynon » à l'altitude de 518m.

Le bourg de Ventavon fait partie de ces nombreux « villages perchés » de la vallée de la Durance situés à la cime d'éperons rocheux dont les défenses naturelles ont été renforcées par l'homme au cours des siècles passés. Ce sont des oppidums, fortifications érigées dès le VI^e siècle avant JC par les premiers habitants ligures pour se protéger d'éventuels barbares de passage.

Les romains colonisant cette partie alpine, utiliseront a posteriori ces sites panoramiques pour y établir leurs camps fortifiés. Cela permettait à la population vivant dans la plaine de s'y retrancher en cas de danger mais aussi au pouvoir en place de contrôler les voies romaines passant au pied du bourg :

- la voie principale dite via Domitia reliant l'Italie à l'Espagne
- la voie secondaire passant par le col de Faye qui permettait la communication entre les deux mansiones (stations routières) renommées, *Alabons* (Monétier-Allemont) et *Mons Seleucus* (La Bâtie-Montsaléon).

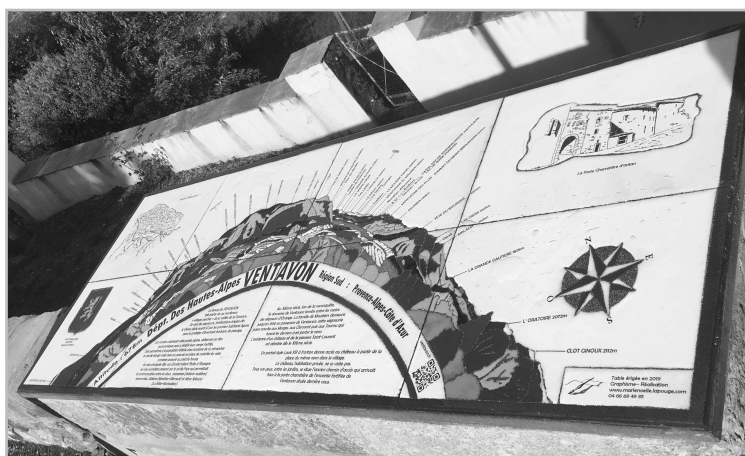


Table d'orientation Nord réalisée par Marie-Noëlle Lapouge, aquarelliste et Eric Denier pour la maçonnerie

Obélisque et cours Bellegarde

Il y a une relation évidente entre l'obélisque et le Cours Bellegarde, du fait qu'il est inscrit sur ce monument : « Cours Bellegarde 1883 ».

L'obélisque a été probablement installé lors de l'appellation de ce cours Bellegarde, rue qui monte vers la place de la mairie en longeant le mur de soutènement.

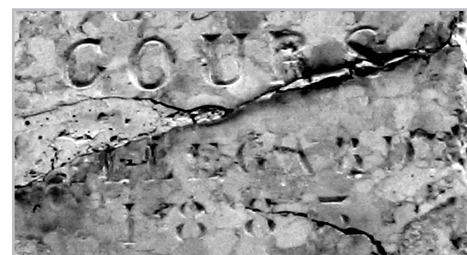
Le mot «bellegarde» nous évoque en premier lieu une forteresse, un emplacement de guet permettant une garde par excellence. Quant au monument en lui-même, l'obélisque, érigé face à la porte d'entrée du bourg et au départ du Cours Bellegarde est un décor urbain étonnant pour notre petit village.

Il aurait pu être le style (ou le gnomon) d'un cadran solaire pour donner l'heure aux passants. Mais si l'on en croit l'explication orale de Madame Meunière rapportée par Louis Brachet, cet obélisque aurait été construit par la population de Ventavon en remerciement des dons de bois qu'un certain « capitaine Bellegarde » aurait accordés aux habitants de Ventavon en période de pénurie. (cf. VI 23 page 11)

Après quelques recherches, nous savons qu'il y a bien eu un « de Bellegarde » qui était propriétaire du vaste domaine forestier de Beaujeu (quartier col de Faye). Il pourrait donc s'agir de Camille Armand de la Forgue de Bellegarde (1841-1905) donc vivant en 1883 et qui finit sa carrière de militaire comme général de brigade.



Table d'orientation et obélisque au Nord du village - 2019



Inscription sur l'obélisque :
« COURS BELLEGARDE 1883 »



En se remettant dans le contexte de l'époque, et au vu des archives, nous savons également que dans les années 1821-1830, les habitants de Ventavon étaient en litige avec le sieur Jaubert descendant du dernier seigneur de Beaujeu pour un droit d'usage de bois.

En effet, la commune de Ventavon revendiquait un droit d'usage sur une portion des bois appartenant à ce fameux sieur Jaubert de Beaujeu. Ce dernier ayant demandé le cantonnement et la délimitation des propriétés sur lesquelles le droit devait s'exercer, la commune reçut de la préfecture l'autorisation d'intervenir dans les procès intentés par le sieur de Beaujeu contre plusieurs habitants de Ventavon pour dégradations commises dans le bois litigieux et ainsi les soutenir. Le procès dura, puis fut mis en appel, et finalement classé pour un vice de forme du fait d'un changement de maire non notifié durant la procédure.

Un des derniers seigneurs de Beaujeu était Jean-Baptiste Jaubert (1684-1756) qui acheta le domaine du même nom (542 ha) vers 1700 et réunit la coseigneurie (fief indivis) de Beaujeu sur sa tête. Puis, le domaine passa en 1836 à Calixte de la Forgue de Bellegarde (1806-1875) en épousant Marie-Louise Tournilhon le 21 janvier 1835 descendante de la famille Jaubert de par sa mère, Marie-Césarine qui elle, était l'arrière-petite-fille de Jean-Baptiste ci-dessus cité.

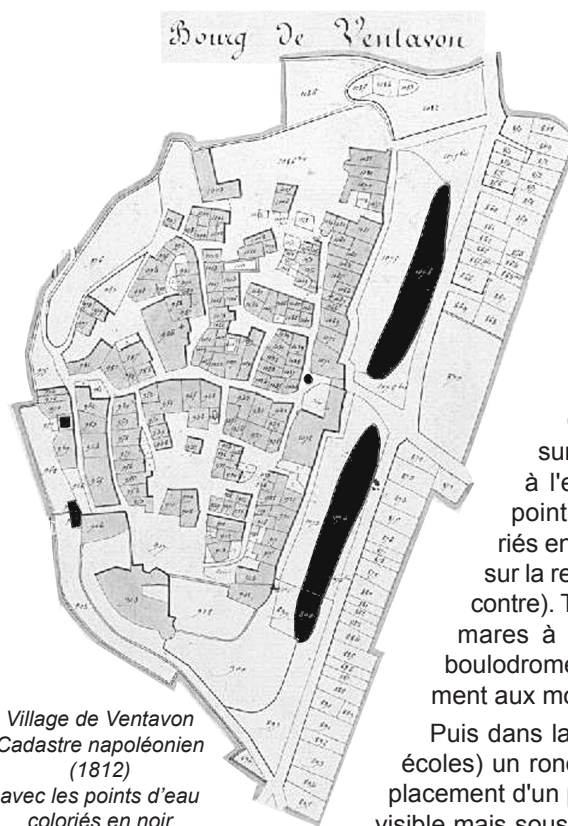
Calixte de la Forgue de Bellegarde a été membre du conseil général des Hautes-Alpes, député, chevalier de la légion d'honneur et eut parmi ses trois enfants : Camille (1841-1905), général de cavalerie, écuyer en chef de Saumur (cadre noir 1882-1886), chevalier de la légion d'honneur en 1883 et commandeur de la légion d'honneur plus tard en 1903. Il fut lui ou son père probablement à l'origine du mot « Bellegarde » que l'on retrouve sur l'obélisque et l'appellation d'une rue du bourg de Ventavon, en donnant du bois aux habitants pour effacer le différend qu'ils ont eu avec l'ancien propriétaire. Mais ceci n'est qu'une supposition.

Et pour continuer l'histoire de Beaujeu, nous avons retrouvé l'annonce d'une vente aux enchères du domaine de Beaujeu publiée sur « Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche » du 8 septembre 1842 qui précise notamment l'abondance de bois sur le domaine.

Nous ne savons pas si cette vente a vraiment eu lieu et si oui, nous n'avons pas le nom de l'acquéreur de la vente, on sait juste que les héritiers de Calixte de la Forgue de Bellegarde vendirent le domaine de Beaujeu à M. Camoin, qui lui, le céda à son tour à M. le Comte de Fouquier, qui le recéda à la famille Leroy-Godefroy en 1919. En 1939, M. Polge grand-père des propriétaires actuels, l'acheta.

Cadastre napoléonien (1812)

La route d'accès, les mares et les points d'eau du village



Village de Ventavon
Cadastre napoléonien
(1812)
avec les points d'eau
coloriés en noir

En 1812, une route principale assez abrupte et sans lacets accédait au village en passant entre les jardins actuels. C'est le passage toujours existant entre deux murs de jardins que vous pouvez observer ou emprunter sous la nouvelle table d'orientation Nord.

Elle arrivait en face de la porte charretière.

On peut voir également sur ce cadastre napoléonien, à l'endroit du « bourg » des points d'eau dessinés et coloriés en bleu sur l'original (en noir sur la reproduction du cadastre ci-contre). Tout d'abord, deux grandes mares à l'emplacement actuel du boulodrome, du parking et du monument aux morts.

Puis dans la cour de l'école (rue des écoles) un rond noir qui détermine l'emplacement d'un puits à cet endroit, encore visible mais sous le niveau de l'asphalte et protégé par un couvercle en fonte. Le puits

de forme circulaire est fait de moellons de pierre bien appareillés et surmonté d'une maçonnerie rectangulaire plus étroite. L'eau de ce puits reste à niveau constant malgré l'essai de pompage (effectué lors des travaux d'assainissement du village). Elle vient probablement par refoulement d'un cours d'eau souterrain descendant de la montagne de l'Aup ou pourquoi pas de montagnes plus au Nord). L'eau était l'élément essentiel à la construction d'une forteresse et à la vie d'une place forte comme Ventavon. On pourrait penser qu'un premier forage a dû être effectué au moment de la construction du bourg. Ce puits a dû être pendant longtemps le seul point d'eau du village.

Et enfin dans la propriété du château des dessins quadrangulaires noirs pouvant désigner des fontaines ou réserves d'eau.

La porte d'entrée et les vestiges de remparts nous laissent à penser à la présence de fossés entourant la fortification de Ventavon. La présence d'eau au Moyen Âge dans les fossés n'est pas certaine au vu des périodes de sécheresse communes à notre région mais les mares d'eau présentes à leurs endroits au début du XIX^e siècle pourraient malgré tout l'affirmer.

On constate également, le dessin d'une cinquantaine de parcelles en lieu et place des 5 ou 6 jardins actuels. Chacun des villageois devait avoir un minuscule bout de terre à jardiner avec sûrement la possibilité de les arroser grâce à l'eau de ces mares.

L'abbé Allard, curé du Poët racontait en 1877 dans une Notice sur Ventavon qu'une immense citerne d'eau enterrée (*donc invisible sur le cadastre*) devait être contemporaine des fortifications et qui était destinée en cas de siège, à contenir la provision d'eau des habitants. Cette citerne maçonnée en pierre se trouvait à côté de la chapelle dite « du Prieuré », à l'emplacement de l'auberge actuelle du même nom. De mémoire orale, avant 1956, nous savons qu'elle servait de réserve d'eau en cas d'incendie du village et qu'un petit tunnel sortait sous l'auberge dans la pente du terrain permettant ainsi de la vider. Actuellement, ce sont les caves de l'auberge qui occupent l'espace de cette ancienne citerne.

Le bassin d'eau à ciel ouvert situé à côté de la place du Prieuré datant de 1956 est alimentée par le réseau du *Canal de Ventavon* afin d'arroser les jardins au Nord du village et ceux du château.



...Tour du village de VENTAVON

Lavoir Nord et fontaine de 1872

La fontaine accolée au mur du lavoir au pied du Cours Bellegarde porte l'inscription 1872, date probable de sa construction ou de sa mise en eau. Avant sa récente rénovation, elle était accolée au mur de soutènement du Cours Bellegarde (cf. photo ci-contre). Elle a dû être construite provisoirement en attendant que le lavoir soit construit. Elle recueillait à cette époque le trop plein d'eau du bassin de la fontaine située au milieu du village.

Actuellement, elle est alimentée par le réseau d'eau potable communal.

Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou une simple planche et sans abri. A la fin du XVIII^e siècle, un besoin d'hygiène croissant se fait sentir en réaction de la pollution industrielle et des épidémies. Les premières constructions de lavoirs apparaissent dans les communes. Cela s'est accentué avec la loi du 3 Février 1851 qui vote un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs dans les communes.

Voici en quelques lignes, l'historique des lavoirs proposé par l'association Lavoirs de France : « Certains confèrent au lavoir l'allure d'un petit temple où s'incarne la part des lavandières elles-mêmes dont la tâche répétitive et souvent épuisante se trouve valorisée, presque sacralisée, par un édifice remarquable.

Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères.

Le Lavoir est un lieu éminemment social dans chaque village. C'est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine ou plus et où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village voir de la région.

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XX^e siècle pour laisser la place à la machine à laver, bien plus pratique à partir de 1950. »

Les Bugadiers

A ce propos, on retrouve un lieu-dit « Les Bugadiers » inscrit sur la carte de Cassini (XVIII^e s.) situé sur le territoire de la commune de Ventavon sur la route de Pigrayer vraisemblablement au niveau où habite actuellement la famille de Xavier Cressard. Ce mot vient du provençal « bugade » signifiant la lessive. Vu que la lessive était faite majoritairement par des femmes, l'emploi du féminin « bugadières » leur était réservé. L'encyclopédie Wikipedia la désigne comme une structure maçonnée qui ressemble à un placard, réalisée en pierre ou en torchis et destinée à accueillir le linge sale et la cendre du foyer par-dessus. Bugadier au masculin pouvait signifier également le vase dans lequel on fait fondre la graisse (en parfumerie) ou une grande jarre destinée à la lessive qui pouvait servir comme réserve d'eau, récipient de macération ou de décantation. On pourrait donc supposer aussi que ce lieu-dit ventavonnais abritait un potier fabriquant ces jarres destinées à la lessive.



Carte de Cassini (XVIII^e s.) - lieu-dit «Les Bugadiers»



© Fournier 1910

Lavoir, fontaine Nord et Cours Bellegarde - 1910



Lavoir et fontaine Nord - photo récente



Rue des Andrônes

Tout d'abord, une andrône est un petit passage entre deux maisons, le plus souvent couvert et quelquefois en cul de sac. On emploie également ce terme pour une petite ruelle intra-muros perpendiculaire au mur d'enceinte. A Sisteron, ces passages sont souvent en escalier au vu de la configuration de la ville et relie une rue à l'autre rue.

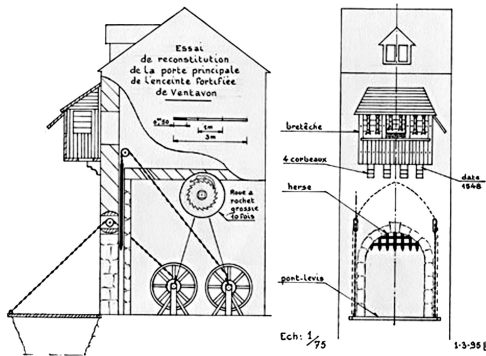
C'est un mot d'origine grecque, *andron* emprunté au latin avec le sens : l'appartement des hommes. D'ailleurs, le poète Paul Arène (1843-1896) disait : « C'étaient là les couverts, abris précieux pour polissonner les jours de pluie ».

A Ventavon, la rue des andrônes est la rue extérieure du bourg qui longe l'ancien rempart (où aboutissaient les andrônes).

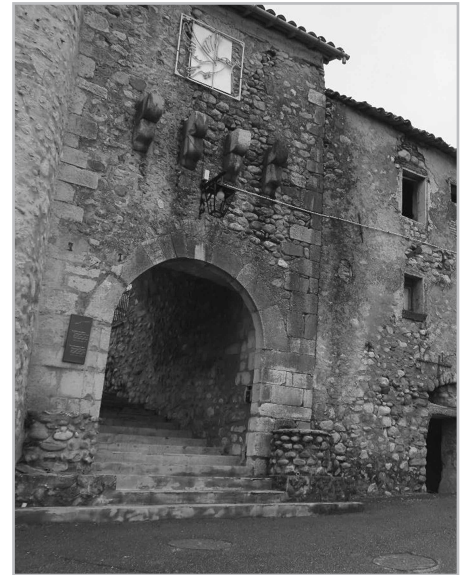


La porte charretière

La porte d'enceinte fortifiée de Ventavon appelée communément porte charretière semble dater du XIII^e ou XIV^e siècle et a été remaniée au cours des siècles. On peut voir aujourd'hui les quatre pierres apparentes dites corbeaux sur lesquelles reposait à l'époque une logette rectangulaire en bois de charpente appelée bretèche. Elle était garnie d'archères et de mâchicoulis. Sur le premier corbeau de droite, on distingue la date de 1548. Actuellement, il n'existe plus ni pont-levis ni herse. Elle est devenue le passage d'entrée à la cour de l'école.



Essai de reconstitution de la porte d'enceinte du bourg de Ventavon



Rue de la Calade

La Calade de Ventavon est cette petite ruelle (en escalier) démarrant de la rue des écoles pour rejoindre le point le plus haut du village derrière l'église puis redescendant ensuite vers la rue Basse.

A l'origine, la calade devait être pavée ou empierrée probablement de galets de la Durance posés verticalement sur le champ fortement serrés les uns contre les autres, de façon que leur surface de contact soit aussi grande que possible et, ce faisant, qu'ils se bloquent mutuellement.

Les pierres étaient posées généralement à sec (sans mortier), sur du remblai ou du sable ou parfois, pour éviter qu'elles ne s'enfoncent, sur d'autres pierres posées horizontalement.

Du fait de l'absence de mortier, la calade n'est pas rigide, elle peut se déformer au gré des mouvements du sol ou sous le poids des charges qui y circulent. Pour cette raison, on disposait des raidisseurs, composés de pierres adjacentes, entre deux marches faites de pierres longues et plates et enfoncées profondément dans le sol. Les raidisseurs permettaient aussi de créer un creux central, qui servait de caniveau ou fil d'eau. Coupant le palier en deux, ils facilitaient la mise en œuvre des pierres. La calade n'est pas hermétique non plus, elle laisse s'évaporer l'eau qui est en excès dans le sous-sol.

On retrouve dans de nombreux villages de Provence le nom de *calade* pour une rue pavée en pente.



Repère de nivellement au bas de la façade de la mairie : 676 m d'altitude



...Tour du village de VENTAVON

Le cadran solaire

Inspiré par les fresques de Michel-Ange de la Chapelle Sixtine à Rome, Rémi Potey cadranier-fresquiste, a réalisé en l'an 2000 le cadran solaire que l'on peut voir sur le mur de la mairie de Ventavon.

Le fresquiste a employé une technique picturale antique. Il a appliqué une table verticale, constituée de chaux, puis peint les décors du cadran solaire avec des pigments naturels, à même l'enduit encore humide, d'où le terme d'origine italienne "a fresco" : peint sur le frais. Les couleurs appliquées ont été naturellement fixées grâce à la carbonatation de la chaux, laquelle retrouve son état minéral calcaire originel.

La fresque confère ainsi au cadran solaire une résistance exceptionnelle qu'aucune autre méthode picturale ne surpasse en terme de rendu et de longévité.

Devise : Rémi Potey tel un poète nous offre cette devise « *L'unité de l'être est le fruit du présent* » qui ajoute ainsi une dimension morale et philosophique au cadran solaire. Il l'explique comme un message de sagesse transgénérationnel qui signifierait : « Qu'est-ce que j'ai fait de ma vie ? ».

De toute façon, chacun peut interpréter cette réflexion à sa manière ou se rapprocher de la pensée d'Aristote qui considérait la notion d'unité comme inséparable de la notion d'être. Pour ce qui est des fruits peints dans une coupelle en haut de la fresque, ils pourraient avoir une relation avec « les pommes » cultivées dans la vallée de la Durance.

Le cadran indique l'heure solaire : Placé sur la façade Est de la mairie, il vous donnera l'heure jusqu'à midi. Il vous suffira de soustraire 1 heure 30 pour être à l'heure légale d'été et 30 minutes pour être à l'heure légale d'hiver.



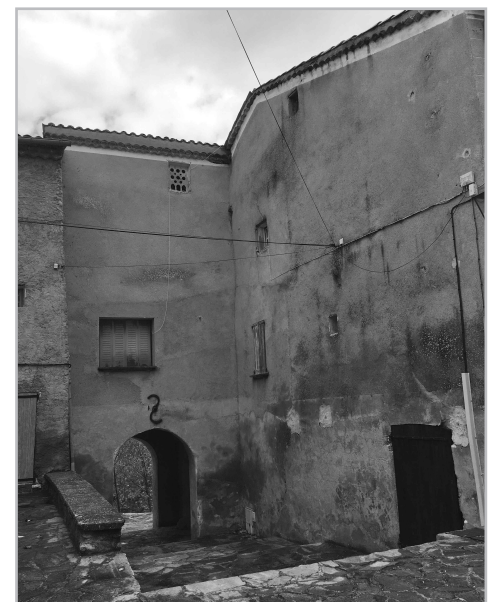
Jardin suspendu



A la Rue du Square, un petit jardin bien sympathique, avec une table et des bancs, qui surplombe la place de la mairie et recouvre les toilettes publiques.

A l'entrée une sculpture monumentale (hauteur : 1,65m, largeur : 1,30m, longueur : 80cm) est installée. Elle a été réalisée par Isabelle Milleret-Loup à partir d'un bloc de gypse de la carrière placo-plâtre de Lazer lors d'un symposium de sculpture à Laragne en 2013.

Réalisée en résonance avec le thème "Confluence", l'œuvre évoque la conjonction des opposés, le retour à l'unité ou encore la rencontre des mouvements.



Un passage sous une maison permet de rallier directement le Cours Bellegarde à partir de la Place du château.



Place du château

Cette place qu'on appelait à une certaine époque place du marché était l'endroit où les marchands ambulants s'arrêtaient avec leur carriole. Au début du XX^e siècle, il y aurait eu deux cafés dont l'un s'appelait « Café du midi » et également un boulanger.

La maison accolée au mur du château (propriété actuelle de la famille Tournu descendante des seigneurs de Ventavon) servit de poste pendant de nombreuses années. Puis, La Poste migra à l'emplacement du bureau du maire actuel à la mairie avant de s'installer à la place du Prieuré.

Une fontaine est installée sur la place depuis 1991, lors de la réfection et du pavement des ruelles du village. L'eau qui y coule vient du réseau d'eau potable.

Depuis quelques années, les principales animations de la fête votive du village (premier week-end d'août) se concentrent sur cette place.

Le château est la propriété privée de Jérôme Poiret héritier de la famille Guignard qui l'avait acheté à la famille Tournu de Ventavon dans les années 1920.

Quant à la Famille Tournu originaire de Parnans dans la Drôme, elle acheta la seigneurie de Ventavon en 1745. Barthélémy Tournu de 1745 à 1760, Jean Antoine de Pineval Tournu de 1760 à 1780 et Gaspard Alois Edouard Tournu de 1780 à 1789 furent les derniers seigneurs de Ventavon.

Avant eux les familles seigneuriales Clermont de Chaste, de Morges et de Moustiers se sont succédées.

Portail du château

Le portail style Louis XIII (17^e s.) à fronton donne accès au château. Il est réalisé en pierre de marmouset, nids d'abeilles, variante des bossages de l'époque (JP).

Des documents historiques attestent l'existence, dès le XII^e siècle, d'une seigneurie et d'une paroisse à Ventavon.

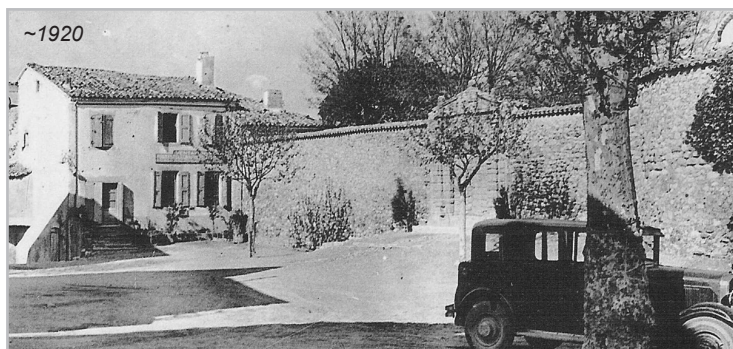
Il est probable que la première construction fortifiée sur la colline devait être une simple tour de guet communiquant avec Upaix, Sigoyer (04) ou d'autres fortifications visibles l'une de l'autre.

On parlait d'oppidum, caractéristique de la civilisation celtique qui était un lieu de refuge public le plus souvent situé sur un endroit élevé. On utilise aussi le terme de castrum ou de motte castrale.

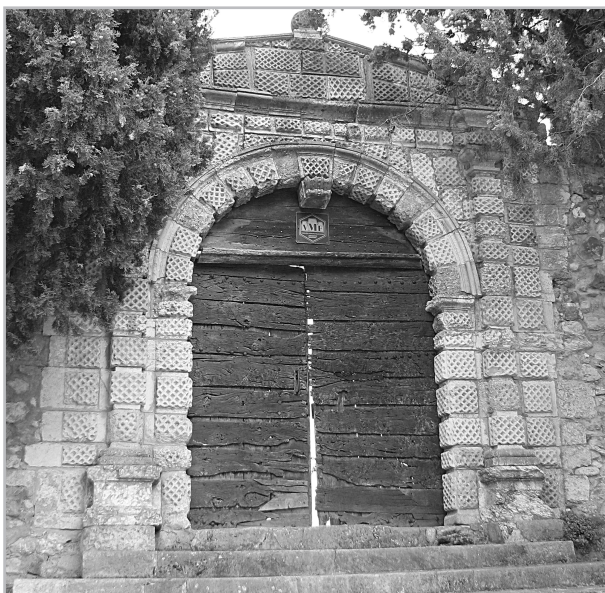
La tour première au Nord serait du XI^e et le corps et la deuxième tour du XIV-XV^e s. Elles furent ensuite découronnées. La façade du bâtiment, légèrement courbe, a ses ouvertures privées de la plupart de leurs meneaux, excepté pour les tours qui les ont conservées.

Cette ancienne demeure féodale a subi plusieurs ajouts, mutilations et remaniements au cours des siècles.

La petite tour détachée du château à l'Ouest de l'enceinte privée n'a rien d'authentique et serait de construction relativement récente.



Place du château - Fontaine construite en 1991





...Tour du village de VENTAVON



Place Moustiers

Le nom de cette place nous rappelle les seigneurs Moustiers, qui demeurèrent de 1150 à 1590 à Ventavon.

Au XII^e siècle, lors de la reconquête, le domaine de Ventavon tombe entre les mains des seigneurs d'Orange. Raymbaud d'Orange qui avait épousé Douce de Moustiers, donna en fief Ventavon à son beau-père Anselme, seigneur de Moustiers-Sainte-Marie, chassé de sa terre par le Comte de Provence au cours des guerres bauciques*. La famille de Moustiers demeura jusqu'en 1590 en possession de Ventavon ; cette seigneurie passa ensuite aux Morges, Clermont puis aux Tournu qui furent les derniers à en porter le nom.

La commune de Ventavon porte les armes des Moustiers, famille présente à Ventavon de 1150 à 1590 dont la description en termes héraldiques (ou blasonnement) est : "D'Azur au lion d'or"

Les armoiries de Ventavon sont donc inspirées par l'histoire de la commune. Elles sont même plus qu'inspirées puisqu'elles sont exactement les armoiries d'une branche de la famille Moustiers, qui eut des seigneurs à Ventavon.



Rue de la Loubière

- En vieux français et langue d'oc, « lober » ou « lomber » ou « louber » signifie « séduire par des paroles flatteuses », « enjôler », « duper ».

Loubière désigne donc une enchanteresse, fée, ensorceleuse par extension une sorcière ou une traîtresse. On pourrait donc supposer qu'il y aurait eu une sorcière qui habitait là, ou bien un scieur de long (louba : scier de travers), un cardeur de laine (qui travaille sur un loup : machine à carder) ou quelqu'un qui boude (*Sèmbo que t'an louba*).

A moins que la rue ait été un repère de vrais ou faux loups (occitan *loubiero* : tanière de loup) ou si nous voulons garder une connotation historique à cette définition, ce pourrait être un rappel aux armes de la famille d'Agoult qui fut une famille ascendante de la généalogie des Moustiers. Les armes des Agoult sont : « D'or au loup ravissant d'azur armé, lampassé viléné de gueules ».



Rue de la fontaine

Nom donné à cette rue du fait de la présence d'une fontaine, probablement, la première fontaine construite au village si l'on en croit le Père Allard qui en 1877 écrivait :

«...En effet, avant 1856, il n'y avait aucune fontaine à Ventavon. Des eaux abondantes y sont aujourd'hui conduites d'une montagne voisine avec un refoulement de 75 mètres de hauteur, qui permettrait d'établir dans la plaine un splendide jet d'eau. La construction de cette fontaine, œuvre d'art remarquable, est due à l'initiative désintéressée du propriétaire actuel du château, Monsieur de Ventavon, sénateur des Hautes-Alpes.»

En affinant nos recherches, le projet de captage d'une source sur les terrains d'un certain Victor Giraud située à 2,6 km du village et à une altitude d'une vingtaine de mètres supérieure au futur emplacement de la fontaine a été approuvé en 1856 par le préfet. En 1859, la canalisation en ciment pour amener l'eau est terminée et le projet de construire un bassin circulaire de fontaine de 2,50m de diamètre avec des arrivées d'eau sur les quatre faces d'une pyramide centrale est à l'étude. Après de nombreux déboires et un nouvel accident (sic) survenu pendant le début de la construction, le projet a du tomber à l'eau si l'on peut dire, et une fontaine aux dimensions plus modestes a été installée probablement entre 1863 et 1868. Ce serait celle que l'on a actuellement (cf. photos ci-dessus). Au départ, le fuyant de l'eau de cette fontaine aboutissait à une canalisation de 95 mètres de longueur pour alimenter la fontaine «du fossé» (Nord du village) dans le but à plus long terme d'alimenter un lavoir public (voir page 22).

Actuellement, la fontaine est alimentée par le bassin d'eau potable situé au pied du beffroi.



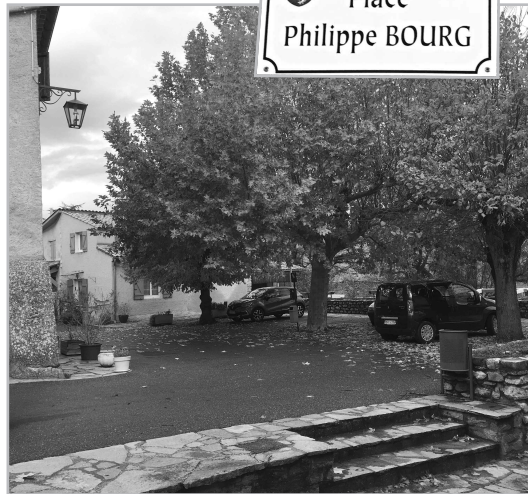


Place Philippe Bourg

Philippe Bourg était le nom de l'adjoint au maire de Ventavon, André Monges (1929-1944).

D'après son arrière petit-fils, Thierry, la dénomination de cette place lui aurait été donnée en mémoire de sa détermination à vouloir réaliser de nombreux captages de source individuelle et de petits réseaux d'eau à différents endroits de la commune.

En effet, à cette époque l'Etat aidait financièrement les communes à construire des captages de source garantissant un minimum de sécurité sanitaire.



Eglise Saint-Laurent

On ne reviendra pas sur l'église, dont le sujet de sa construction et agrandissement a été développé dans le Ventavon INFO N° 49 de juillet 2018.

Par contre, nous vous proposons de revoir la vidéo d'une rétrospective historique de l'église sur le site ventavon.fr (Découvrir/Patrimoine/Eglise Saint-Laurent) visionnée pour la première fois au moment de l'inauguration de la fin des travaux de restauration du retable en 2018.

Le Beffroi

Le beffroi de Ventavon, clocher républicain par excellence est remarquable dans le fait qu'étant accolé à l'église Saint-Laurent, il vient supplanter, voir écraser de par sa hauteur supérieure le mur-clocher de celle-ci.

Ce beffroi est une tour en béton de 20 mètres de haut, avec une cloche cachée et une horloge à quatre cadrans visibles de tous les hameaux de la commune, construite, suite à une délibération communale du 14 juin 1938.

Extrait : " *Monsieur André Monges, Maire de Ventavon expose au conseil municipal que, étant donné la dispersion des fermes dans la commune de Ventavon, la nécessité d'une horloge publique était de plus en plus pressante. Le Maire indique à l'assemblée le caractère d'utilité publique du projet du beffroi.*"

Sans cette explication, on aurait pu y voir une façon «remarquable» des élus à affirmer leur volonté républicaine par rapport à la religion peut-être trop influente à cette époque. Il est à noter que quelques années plus tard Giovannino Guareschi publie ses célèbres nouvelles humoristiques avec les joutes verbales de Don Camillo et Peppone...

Le beffroi est donc inauguré, le 19 mars 1939, en présence de René Heurdeud, préfet des Hautes-Alpes, d'André Monges, maire de Ventavon et de tous ses conseillers municipaux.

Des travaux de restauration ont été effectués en l'an 2000 et les 4 tables d'orientation en céramique émaillée peinte, situées sur la plate-forme d'accès, ont été réalisées par Corinne Vallière (artiste locale du Petit terrus à Montclus 05).

La cloche en bronze pèse 750 kg.

L'horloge fonctionne selon un système mécanique avec remontoir électrique pour le contrepoids. L'axe des cadrans de l'horloge se trouve à 16,30 m de hauteur, dominant toutes les constructions avoisinantes et même le clocher de l'église qui n'est qu'à 12 m de hauteur. Ces cadrans (de 3 mètres de diamètre) sont visibles de toutes les fermes ou hameaux de la commune à une ou deux exceptions près. La plate-forme d'accès est à 10,50 m de haut par rapport au sol et à l'altitude de 707 mètres.

Le beffroi est ouvert au public à l'occasion d'événements exceptionnels ou lors de certaines fêtes du village.

L'église et le beffroi sont illuminés la nuit avec des projecteurs LED aux couleurs aléatoires.



...Tour du village de VENTAVON

Rue Clausonne

Clausonne vient de l'occitan « clos » pour enclos/espace de terre cultivée, enclos de murailles. Cette rue Clausonne bien nommée longe l'ancien mur d'enceinte fortifié du bourg dont on peut voir quelques restes à certains endroits.



On retrouve cette appellation avec l'abbaye de Clausonne, située derrière la Montagne d'Aujourd dans un cirque verrouillé par deux étroits défilés, l'un communiquant avec le Saix par la gorge du Guaraou, l'autre avec Vitrolles par la vallée élevée de Peyssier, avec pour seul horizon les hautes crêtes voisines.

- Table d'orientation Sud

Construite également en 2019 comme celle du Nord du village, elle offre un panorama à 180° de la Tête des Monges à la Montagne de l'Aup.

- Lavoir Sud - 1905

Considérant que le lavoir au Nord du village était situé à un endroit trop froid pour l'hiver et compromettant pour la santé des habitants, le conseil municipal décida la construction d'un lavoir au Sud du village en 1905.

Le 8/01/1905, le conseil vote une dépense complémentaire de 300 Francs pour l'exécution du projet. Une demande de subvention est demandée à l'administration et une souscription volontaire « en nature » pour aider à la construction est faite par divers habitants de la commune.

- Auberge du Prieuré

A l'emplacement de l'auberge du Prieuré se trouvait la chapelle « dite du Prieuré » (cf. archives municipales) qui appartenait à une certaine époque à une confrérie des pénitents blancs créée en 1580 (cf. VI 34 p6). En 1862, elle procéda à la restauration de sa toiture.

En 1979, suite aux dangers que représentait l'édifice et en l'absence de propriétaire formellement déclaré, la commune s'est vue contrainte de le démolir (cf. VI 33 p23). Depuis, une auberge communale a été construite en lieu et place de la chapelle, elle est dite également du Prieuré.

La place « du Prieuré » adjacente doit son nom à la vue qu'elle avait côté Ouest sur l'ancien Prieuré Saint-Martin au lieu-dit du même nom. Actuellement, le panorama sur ce site est caché par les arbres.

L'ancien Prieuré "Saint-Martin" dépendait de la prévôté des Augustins de Chardavon (XI^e s) et était situé sous Ventavon comme nous l'avons dit au lieu-dit du même nom.

Les moines de l'abbaye Saint-Victor (fondée au V^e siècle à Marseille) reprennent les terres de Chardavon qu'on leur avait spoliées et fondent en 1060 le monastère de Chardavon (près de Saint-Geniez dans les Alpes de Haute-Provence). On sait qu'en 1319, ils étaient de 17 à 24 prieurs et desservaient 18 paroisses dans le diocèse de Gap.

Le Prieuré de Saint-Martin à Ventavon devait être une communauté de 5 ou 6 hommes menant conjointement une vie monastique et un ministère paroissial à l'église Saint-Laurent de Ventavon. C'est l'origine des chanoines réguliers.

Denis Buffet



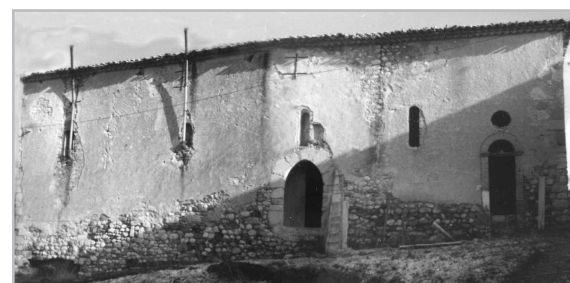
Table d'orientation Sud



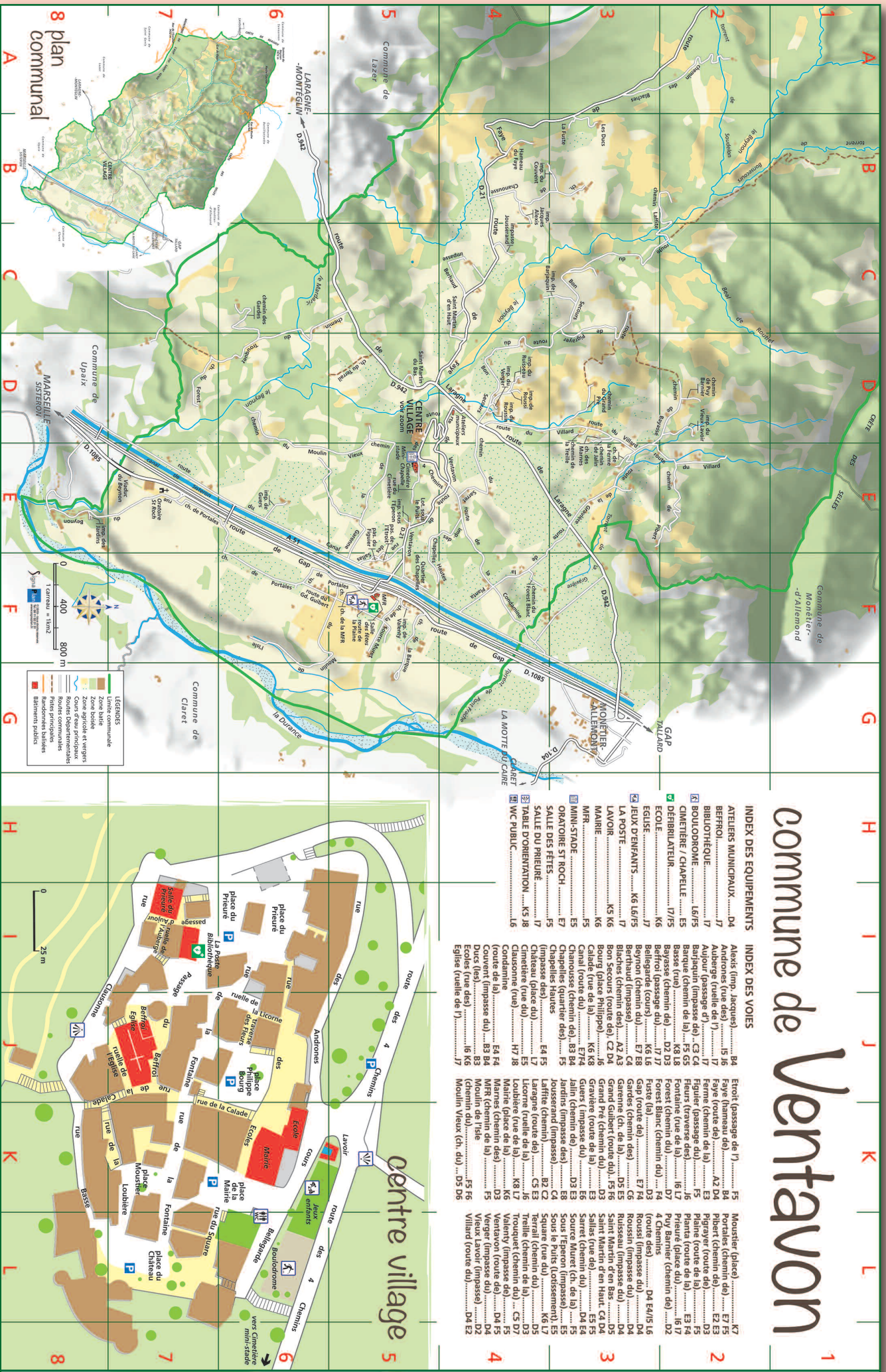
Lavoir au Sud du village



Auberge du Prieuré



Avant 1979 - La chapelle des Pénitents (dite du Prieuré)



Commune de Ventavon

INDEX DES EQUIPEMENTS

Ateliers municipaux D4
 BFFROI 17
 BIBLIOTHÈQUE 17
 BOUQUORNIÈRE 16/F5
 CHÂTEAUX / CHAPELLE E5
 Cimetière 17/F5
 DERBRILLATEUR 17/F5
 ÉCOLE K6
 ÉGLISE K6
 JEUX D'ENFANTS K6 L6/F5
 LA POSTE 17
 LAOIR K3 K6
 MAIRIE K6
 MFR K6
 MINI-STADE E5
 ORATOIRE ST ROCH E7
 SALLE DES FÊTES F5
 TABLE D'ORIENTATION K5 L8
 WC PUBLIC L6

INDEX DES VOIES

Aixis (imp. Jacques) B4
 Andronès (rue des) 15/16
 BFFROI (rue de) 17
 Auberge (rue de) 17
 Barjoulin (impasse de) C3 C4
 Fleurs (traverse des) F5 G5
 Basses (rue) K8 L8
 Fontaine (rue de la) 16 L7
 Forest (chemin du) D2 D3
 Forest Blanc (chemin du) F4
 Bellegarde (cours) 17/17
 Beyron (chemin du) K6 L6
 Gap (rue de) E7 E8
 Bichard (impasse) A2 A3
 Bon secours (route de) C2 D4
 Bourg (place Philippe) 16
 Calade (rue de la) K6 K8
 Chanousse (chemin de) B3 B4
 Chanousses (quartier des) F5
 Chapelles hautes E4 F5
 Chapelles basses B2 C2
 Impasse des 17
 Cimetière (rue du) H7 H8
 Clausonne (rue) 17
 Candamine (route de la) E4 F4
 Couvent (impasse du) B3 B4
 Cours (rue des) B3 B4
 MFR (chemin de la) F5 F6
 Moulin de l'Isle F5 F6
 Moulin Vieux (ch. du) B5 D6

Etroit (passage de l') F5
 Espe (hameau de) D4
 F5 (rue de) D4
 Ferme (chemin de la) E3
 Figulier (passage du) F5
 Fleurs (traverse des) F5
 Fontaine (rue de la) 16 L7
 Forest (chemin du) D2 D3
 Forest Blanc (chemin du) F4
 Furse (rue) D3
 Gap (rue de) E7 E8
 Garenne (ch. de la) D4
 Grand Gubert (route du) F5 F6
 Grand Pré (chemin du) D3
 Guères (route de la) E3
 Guères (route de la) E3
 Jallin (chemin de) D3 E3
 Jardins (impasse des) E3
 Lasser (rue) B2 C2
 Laragne (route de) C5 E3
 Loubière (rue de la) K8 L7
 Mairies (chemin des) D3
 Marres (chemin de la) D3
 MFR (chemin de la) F5
 Moulin de l'Isle F5 F6
 Moulin Vieux (ch. du) B5 D6

Moustier (place) K7
 Oratoires (chemin de) E2 E3
 Pignatier (route de) E3
 Plana (route de la) E3 F4
 Pleyru (route de la) 16 L7
 Puy Barrier (chemin de) D2
 4 Chemins D4 E4/F5 L6
 Rousil (impasse du) D4
 Rousseau (impasse du) D4
 Saint Martin d'en Bas D5
 Saint Martin d'en Haut C4 D4
 Sallias (rue de) E5 F5
 Sarrat (chemin du) D4 E4
 Sous l'Épiron (impasse) E3
 Sous le trait (d'écoulement) E3
 Terrail (chemin du) D5
 Treille (chemin de la) D3
 Trouquet (chemin du) C5 D7
 Valentu (impasse de) F5
 Ventavon (route de) D4 F5
 Vieux (impasse du) D4
 Vieux Lavoir (impasse) D4 E2
 Villard (route du) D4 E2

Plan de la commune de Ventavon avec un index des voies et des équipements communaux. La maquette ci-dessus réalisée par Signa Plan sera reproduite prochainement sur des grands panneaux verticaux qui seront installés au village et à Valentu.

S U D

N O R D

